



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

DC
195
P47
545
1982
v.10

REVUE POPULAIRE DE PERTUIS

Nouvelle série

LES REPUBLICAINS AUX PRISES AVEC LES ROYALISTES DANS UN BOURG DE PROVENCE : PERTUIS

1774 - 1793

Louis
L. SEIGLE



10. VERS LE FEDERALISME : Digitized by Google

DC
195
P47
S45
1982
v. 10



grad
gift
Peter Amann
01/31/00

Sommaire

419

10.- VERS LE FÉDÉRALISME ? mars-juin 1793

<u>31. LA MONTÉE DES GIRONDINS</u>	421
La Vendée se révolte	423
Coup d'état Montagnard à Marseille	424
Comité Central de Salon	426
La 2 ^{de} section en état de "résistance à l'oppression"	428
Opposition des Représentants du peuple	429
Vie économique - MAXIMUM - Montée des prix	432
Prix - Salaires - Offre à garde-champêtre	436
Girondins contre Jacobins	437
La CONVENTION élimine des Girondins- Marseille contre	438
Les sections de Pertuis en marche vers le Fédéralisme	441
La France coupée en deux	444
Dénonciations à Aix	445
1 ^{re} mission MEJEAN	446
Marcher contre Paris	447
La municipalité en demeure de choisir	448
Quelques fédéralistes de Pertuis	449

32. QUEL PARTI CHOISIR ?

CHOIX municipal: 8 juillet 93	450
Premières actions militaires - Viala	451
Une nouvelle administration du département - GROZE	453
Conseil municipal extraordinaire du 14 juillet:	454
nous "ferons" le serment fédéraliste - Feux à gerbiers	
Levée à retardement - Affichage olandestin	455
Pertuis prête serment: 21 juillet	457
Dénonciations	458
Pertuis rétracte le serment:	
OUI à la Constitution de 1793 et à la CONVENTION	460
La création du département de Vaucluse	460
ANNEXE 7.-Concordance cnotations Inventaire Bdr	462

Couverture:

Un des registres des
"Délibérations" du
Conseil de la Commu-
nauté de Pertuis,
reliés cuir avec de
vieux antiphonaires
I.226

Les citoyens de Pertuis se répartissent entre deux lieux de vote :

- le centre et le nord de l'agglomération votent aux " Pénitents Blancs". C'est la section de l'ORATOIRE qui réunit les quartiers III, IV, V, VI: Royère, Beaujeu, Lambert et St Pierre.

- le sud de la ville et la campagne regroupent les quartiers I, II, VII, VIII, IX, et X.
(Limites, page 30); quartiers St Nicolas, Vinory, Faubourgs, Aires Jardins et Bastides .

En 1793 l'esprit fédéraliste se développe et s'appuie sur les "sections" des électeurs. Souvent les citoyens sont invités à des assemblées pour discuter des problèmes du temps.



D. 86 bis

et décide de faire fabriquer un tampon pour sceller les pièces officielles des sections.

Aux Archives Départementales de Vaucluse un document venant de Pertuis possède le cachet en cire photographié ici:

" L'UNION FAIT LA FORCE "

Sections de la LIBERTÉ

ET DE L'ÉGALITÉ "

Par ce cachet les "Sections" affirment leur autonomie face au Pouvoir Communal et au Club.

Afin de manifester le mouvement nouveau qui se développe les animateurs des sections de Pertuis font adopter de nouveaux noms:

- Celle de l'Oratoire s'appellera "section de l'ÉGALITÉ";

- celle des Capucins prend comme nom: "section de la LIBERTÉ".

. Un Comité coiffe les deux sections

Dans les pages précédentes l'étude de la vie des Pertuisiens nous a conduits jusqu'à la fin du printemps 1793. Délibérément les problèmes politiques généraux ont été réservés. Ils se pressentaient déjà. Ainsi le fait que deux royalistes soient candidats pour acheter le couvent de Ste Claire... et pas un patriote, ce fait souligne l'influence de la montée fédéraliste. - Revenons donc quelques mois en arrière pour mieux comprendre la situation qui en a favorisé l'éclosion.

Les patriotes veulent vaincre les contre-révolutionnaires.

Mais nos armées ne sont pas encore réorganisées. Elles ont remporté quelques victoires: Valmy, Jemmapes...Maintenant, elles reculent.

Le département ordonne de fabriquer des souliers pour la troupe: 2.040 paires pour les Bdr, dont 217 pour le district d'Apt. (AD Bdr L III, 9)

La Convention Nationale, le 9 mars, envoie des commissaires dans les départements. Deux montagnards, BAYLE et BOISSET, viendront pour la Drôme et les Bdr pour galvaniser les forces contre l'ennemi.

Le midi n'attend pas les consignes. Il les prévient parfois et s'organise.

La société patriotique d'APT adresse une lettre au club de Marseille: la société des Amis de la Liberté et de l'Egalité. Lettre lue à la séance du 1^{er} février et qui propose de "former un COMITE SECRET" pour lire le dossier qu'ils transmettent. Il s'agit peut-être du problème sur lequel ils reviennent début mars en demandant l'envoi de deux commissaires. (Journal des Départements méridionaux, n° 145)

L'idée est reprise par un Marseillais, HUGUES. Il propose de nommer un COMITE CENTRAL dont les occu-

pations seront d'examiner et de diriger les AFFAIRES SECRETES qui peuvent se présenter à l'assemblée", " afin de ne pas se laisser surprendre par une nouvelle crise ". Ce 12 février il est créé, et composé de 12 membres. (Journal des Départements méridionaux n° 149).- Tous les trois jours, le comité rendra compte à l'assemblée (Journal...n° 150, du 16 fev.)

16 mars

Le comité central du club provoque une réunion extraordinaire où sont invités:

quelques administrateurs du département, et du district, le maire de Marseille: MOURA ILLE, et trois officiers municipaux. TOUS JURENT de GARDER LE SECRET. Trois objectifs sont annoncés:

- 1 - Existence des cercles, concurrents du club et de but politique différent. Supprimez-les.
- 2 - Supprimez le Tribunal Populaire(créé en sept.)
- 3 - Imposez les riches qui n'ont pas assez souscrit volontairement.

Le but secret c'est principalement d'obtenir le droit d'arrêter 500 à 600 suspects. Hors réunion, quelques uns susurrent que les prisonniers seraient égorgés.

Quelques officiers municipaux sont attérés. Le 18 ils tiennent un contre-comité-secret auquel ils invitent quelques membres du comité central. SEYTRES propose que les suspects soient désarmés, sans qu'ils soient "arrêtés", afin d'éliminer le risque d'assassinats. Plusieurs l'approuvent.

Telle est la solution qu'ils font adopter. Le mardi 19 mars, à 5 h du matin commence le désarmement. Le Journal des Départements méridionaux commente: " Il est indispensable que les armes soient désormais confiées aux citoyens dont le patriotisme est évidemment connu". n° 164, du 21 mars).

ADRESSE A LA CONVENTION NATIONALE.

Marseille, le 17 Mars 1793, l'an II. de la République.

Mandarins infidèles, vous qui vouliez l'appel au peuple !

Ce revers passager que nous devons à votre trahison, ne tend qu'à creuser le tombeau des traîtres, à réveiller dans nos cœurs républicains, loin de les abattre, cette mâle énergie d'un peuple qui veut sa liberté. Buvez de cette encre sacrée que vous avez souillé tant de fois de votre soufre impur ; laissez aux seuls amis du peuple le soin de faire son bonheur !

Sections, corps administratifs, assemblées populaires, toute la cité de Marseille enfin, vous déclarent que vous avez perdue sa confiance et qu'elle vous dénie pour ses représentants ; elle ne peut faire un plus salutaire usage de son droit partiel de souveraineté ; que de vous ordonne de vous retirer. Nous ne reconnaissons de convention nationale que cette montagne tutélaire, qui doit avec nous sauver la patrie.

(Le Courrier d'Avignon, de JOURNAL, 8e vol. n° 76 du 29 mars 1793).

Nous sommes à un moment clé où l'avenir s'oriente sur deux points.

1°-- Souvent un département à lui tout seul-PARIS-a pu agir et s'imposer au pays tout entier, sans demander l'avis des régions, imposant ainsi sa domination à tout le pays. Certains veulent décentraliser les décisions. - Une comparaison éclaire le problème. Dans un animal, un homme les différents organes s'équilibrent. Chacun a sa mission particulière (respiration, digestion...). Un centre coordonne l'action de chaque partie dans l'intérêt général et d'après les informations reçues de tout l'organisme: le cerveau est serviteur de l'ensemble et non despote.

- Dans une société humaine serait-il bon pour l'ensemble qu'un centralisme excessif entraîne une dictature de la capitale sur les autres régions ?

Ce motif pousse des patriotes à fonder des " Comités révolutionnaires " départementaux dès septembre 92.

Ces partisans d'un "fédéralisme" des régions demandent que Paris ne compte que pour un département. Le girondin LASCURGE dit: " Il faut que Paris soit réduit à 1 / 83 e d'influence, comme les autres départements ". Cette pensée impressionne les citoyens.

(Deux siècles après des occitans peignent sur les murs: " N'y a proun d'estre ména per Paris " Il y en a assez d'être mené par Paris).

Les Girondins se font les champions de cette position.

2°-- " LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE "

Le mot " égalité " va-t-il devenir réalité ?

Depuis le 10 août, le peuple le réclame. Comment les pouvoirs vont-ils répondre à ces aspirations du peuple ?

Après lecture du manifeste ci-dessus, vif débat à la Convention nationale. La majorité des députés y voit une menace de fédéralisme et d'éparpillement de la nation. Elle

callé les arrêtés des sections & des corps administratifs qui y adherent, comme attentatoires à la souveraineté nationale, & capable de provoquer la guerre civile, par la dissolution du corps législatif.

DANTON a défendu les Méridionaux.

D. 88

A Paris aussi la confiance fait place à la crainte. Liège est prise par l'ennemi. Devant la défaite de nos armées, une partie de la Gironde se rallie à des projets demandés par le peuple et acceptés par la Montagne (gauche)

Le 10 mars, la Convention crée un TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE qui poursuivra les ennemis de la république et les accapareurs de vivres.

11 mars. L'assemblée accepte que les biens nationaux soient vendus par petits lots " dans l'intérêt de la classe du peuple la moins aisée".

Les Girondins sont conservateurs sur le plan social. De telles mesures, c'est à regret qu'ils les votent. Pour freiner les réformes sociales de la Révolution ils sont appuyés par la "Plaine" (le centre) et quelques montagnards riches. Ils veulent se prémunir contre la montée de la volonté égalitaire. Le 18 mars une loi établit la peine de mort pour tous ceux qui proposeraient le partage des terres et la loi agraire.

Pour faire face à l'ennemi la Convention ordonne une "levée" de 300.000 hommes.

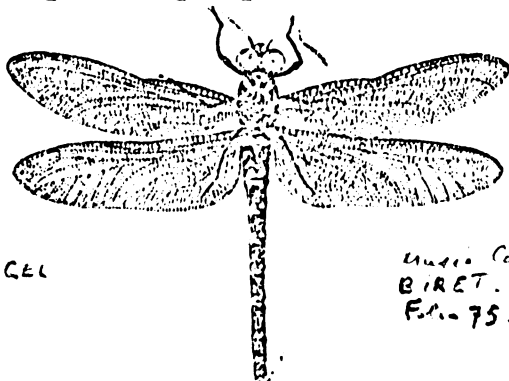
En Vendée, en 1792, les habitants n'ont pas bougé pour "sauver" leurs bons prêtres de la déportation. Au printemps 1793 la Vendée bouge.

Mr SOBOUL met en lumière les faits suivants. Dans cette région les paysans étaient pressurés par les bourgeois qui étaient soit propriétaires, soit chargés d'encaisser le prix de location des terres. - Or ces bourgeois avaient pris la majorité des postes dans les administrations révolutionnaires. Ils avaient acheté beaucoup de "biens nationaux" (70 %) Les paysans les voyaient donc d'un mauvais oeil.

D'autant plus que ces agriculteurs sont profondément religieux et attachés au Roi. Les séances de tirage au sort pour les "levées" de soldats sont l'occasion des premières émeutes, en mars 1793. Qui prend la tête de la révolte ? Des hommes du peuple. Les nobles les rejoindront quelques semaines plus tard.

Connue la révolte de la Vendée, elle excite les patriotes.

Les 20 et 21 mars, la Convention crée les COMITES DE SURVEILLANCE pour les étrangers. - Rapidement ces comités élargiront leur autorité. Ils délivreront les cartes civiques. ils dresseront les listes de suspects et feront des arrestations. Pour être déclaré suspect il suffira parfois de peu: ne pas porter la cocarde tricolore.



par HOFNAGEL

Musée de la Vendée
BIBLIOTHEQUE
F. 75. n. 152

Marseille sent combien la situation est critique. Dès le 16 mars, le club est passé à l'action en faisant désarmer les suspects.

Un ordre identique sera pris par le district d'APT seulement le 11 avril. Ceci suppose qu'existent les Comités de Surveillance.

en Nous savons indirectement qu'il fonctionnait un à PERTUIS courant avril, puisqu'il a fait des "remontrances" à l'abbé RICHAUD (AD 22 L 70 1793, lettre du 26 avril)

Dès le 21 mars 93 la municipalité de Pertuis recevait des " plaintes de divers particuliers.. " - "Dans la ville plusieurs étrangers inconnus dont on ignorait le domicile et les moyens de subsistance... Pour cette raison (ils) deviennent suspects." - L'ancienne administration avait enjoint aux aubergistes de tenir un registre des étrangers. Mais ils ne l'ont pas fait .

Le même jour les patrouilles de la Garde Nationale reçoivent l'ordre d'arrêter tous les étrangers qui n'indiqueraient pas le lieu de leur logement et qui seraient rencontrés après la nuit close".

Pendant que le midi essaie de se préserver des ennemis, d'autres les rejoignent.

Le général DUMOURIEZ livre à l'ennemi quatre commissaires du gouvernement et le ministre de la guerre. Il veut marcher sur Paris. Ses soldats refusent de le suivre.

Les riches s'opposent à toute réforme profonde.

Les 5 et 6 avril, les sans culottes parisiens font pression sur la Convention qui crée le

COMITE DE SAINT PUBLIC.

Il va prendre quelques mesures économiques et sociales à l'avantage du peuple.

-- 11 avril. Les marchandises coûtaient plus cher si l'on payait avec des assignats. La Convention veut supprimer ce marché parallèle en imposant le cours forcé des assignats. Dans les achats et les ventes, on sera obligé d'accepter les assignats au tarif ordinaire,

-- Les représentants de Paris, BAYLE ET BOISSET, (montagnards), font mettre sur pied une armée départementale de 6.000 hommes.

Les Girondins se demandent si le but secret de cette troupe ne serait pas de marcher sur Paris afin d'appuyer les Montagnards.

COUP D'ETAT MONTAGNARD A MARSEILLE

8 vril. Au club, on se plaint que le maire MOURAILLE tarde à mobiliser les 6.000 hommes. Douze délégués vont le trouver dans ce but. Ils se diront accueillis avec brutalité. (Journal des Départements méridionaux n° 173, du 11 avril)

Séance du 10.- Le club accuse le maire de despotisme, et reproche au procureur de la commune SEYTRES de se faire escorter par des gens armés. Afin d'être plus sûr d'être résolu, MOURAILLE, dans certaines sections a fait voter à haute voix.

Le club fait approuver son projet par les sections qui déclarent que " MOURAILLE et SEYTRES ont perdu leur confiance " (Journal des Départ. mérid. n° 175; du 16 avr.)

AIX avait fait de même le 6 mars. BAYLE et BOISSET font arrêter MOURAILLE et SEYTRES, le 14 avril. ce qui donne une forme légale à l'action du Club.

11 avril, très importante réunion du club qui est à son apogée.

- Les " appelants... sont la cause de tous nos maux, " Que leur " tête soit mise à prix ! "

- Est créé un " COMITE CENTRAL " Chaque département du midi est invité à y envoyer deux députés.

- Le club essaie de s'imposer définitivement aux autorités: " Dans le cas où... ces autorités constituées, ou quelques-uns des citoyens qui en sont membres, ne feraient pas droit aux réquisitions du comité " ils seront dénoncés aux commissaires de la Convention afin qu'il les destitue !

Partout la situation est très tendue.

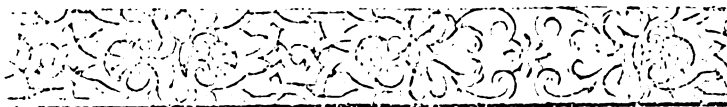
Le 13 avril le district d'APT demande, à cause des menaces qui existent, que le CONSEIL des communes soit "permanent"! FERTUIS décide:

. " Dans un moment de crise pareil à celui où nous sommes, tout bon citoyen ne doit point hésiter un instant de tout sacrifier à la patrie. " Mais comment " ne pas faire perdre aux membres... un temps qui leur est nécessaire pour le soutien de leur famille " ?

. Le conseil sera en permanence... et quatre membres se relayeront. Un tour de rôle est établi pour la semaine. La maison commune se transforme en dortoir: on apportera des lits.

. En outre, ordre est donné au batelier de tenir nuit et jour un homme au bateau.

(A.M. 13 avril 1793).



LA MONTÉE DES GIRONDINS

Le club a voulu "forcer" toutes les administrations pour qu'elles adoptent, constamment, ses options. Milieu mars, il a réussi à faire désarmer plusieurs centaines de Marseillais.

Les modérés lui reprochent d'avoir couvert assassinats et pendaisons. A Aix, en janvier, BILLARD Hugues a failli subir ce sort.

Le citoyen paisible n'est point à l'abri d'un pareil brigandage ; l'homme que l'on croit riche est impunément volé ; celui qui refuse d'être protégé par des scélérats qu'il méprise est poursuivi avec acharnement

qu'un mécontentement presque général se manifeste dans toutes les communes du Département contre ces exactions odieuses et ces dévastations criminelles et fournit aux ennemis de notre liberté un prétexte

(AD B&R L III 10 27 avril)

D. 89

Une partie du peuple ne se sent plus en sûreté et ne soutient plus le Club.

Alors les Girondins prennent l'offensive.

Mr GUIBAL a longuement analysé " Le Mouvement Fédéraliste en Provence en 1793 ".

Début avril s'infiltrèrent dans les "sections" des hommes qu'on n'y voyait pas jusqu'à présent. Modérés, ou même conservateurs y sont de plus en plus nombreux, y compris des hommes qui avaient été condamnés comme "suspects".

A Marseille, la 10e section, à partir du 23 avril, admet des citoyens sans exiger de certificat de civisme ; les autres sections font de même à partir du 27
(AD B&R, Liasse 490).

Dès le 14 avril, plusieurs sections de Marseille forment, chacune,, leur Comité secret, mais anti-club, cette fois.

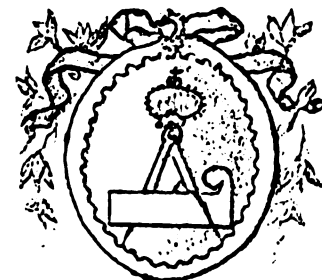
Le 17 elles fondent le COMITE CENTRAL SECRET.

Le 21 avril les commissaires BAYLE et BOISSET

- avertissent la 4e section de "veiller sur les nouveaux qui se glissent aux séances"
- Ils écrivent à la 22e section: " Méfiez-vous de ceux qui sont avec vous depuis le 10 avril seulement ".

(M. Calvet - ROUX
Folio 143, n° 222)

I. 227



Mr GUIBAL pense que ceux qui mènent les sections, sont des républicains sincères, modérés.

L'historien JACQUIN, dans son étude: " Les tribunaux révolutionnaires en Provence", écrit: " La trahison de DUMOU-RIEZ (3 avril 1793) amena les sections de Marseille à suivre l'impulsion secrète des royalistes. Tout en prenant une attitude menaçante contre les Jacobins, elles crurent prudent de ne pas jeter le masque et d'agir toujours au nom de la République, une et indivisible."

A Aix également les sections se renouvellent et se renforcent.

Le 25 avril, une section critique vertement les commissaires de Paris: BAYLE et BOISSET:

" C'est en vain que les sections souveraines vous font chaque jour des adresses...contre des actes arbitraires...Les intrigants...vous entourent...Le peuple... est en droit de vous dire que c'est lui qui vous a élevés au point de gloire où vous êtes, et qu'il a le pouvoir de vous DESTITUER !" (section 7)

Les modérés faisaient des reproches au club. Mais le jour où ils se sentent forts, ils font les mêmes actes: ils veulent imposer leur manière de penser et d'agir aux administrations, aux commissaires.

- De nuit, la 10e section va fouiller la correspondance des commissaires (déjà Watergate). Elle leur demande de

" PARTIR DANS LES 24 heures " !

Le 29 ils obéissent et vont à Avignon, puis Montélimar.

- La lutte pour le pouvoir est sans cesse renaissante.

Ce même 25 avril, les sections, se disant " SOUVERAINES " veulent s'imposer à l'administration du département. Elles posent leurs exigences:

- que les membres des Comités révolutionnaires soient normés par elles;
- Les citoyens qui accepteraient d'être nommés par les corps administratifs, sans l'accord des sections, seraient regardés comme " perturbateurs du repos public et traités à la patrie " !

Le département ne répond pas sur ce point, et il refuse que les sections participent au Tribunal révolutionnaire. (AD BcR L III 19, 25 avril)

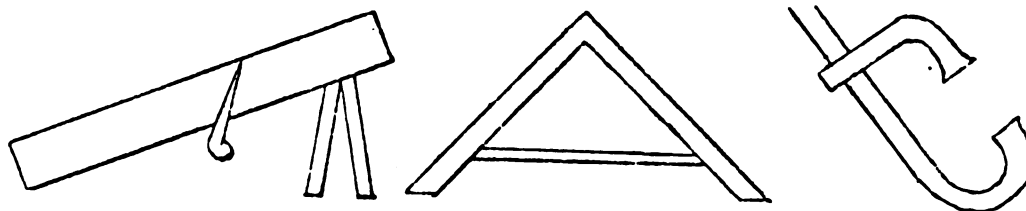
Devant cet impérialisme des sections les administrateurs du département se sentent pris à la gorge. Certains se disent que, s'ils rentrent à Marseille, ils ne pourront plus agir selon leur conscience. D'autres sont assez favorables aux sections. Ils sont divisés sur les orientations à prendre. Quelques uns décident, pour garder la liberté, d'aller s'installer à Salon.

COMITE CENTRAL DE SALON

Plusieurs membres de l'administration du département vont à SALON: Il a prêché la loi agraire et le président, nommé PARIS, la croisade des pauvres contre les riches. J-Fr. BOUNAUD, un pertuisien, BASIN, TRUCHEMAN, de Cavaillon, REGNIER, BARTHELEMY.

Des Jacobins les rejoignent: BROUSSE et COULON, de Cavaillon, COUSTON et MASSE, d'Arles, SABATIER, de Cavaillon, REDON de l'Isle, RICHAULE, RICORD, MICOULIN, CARLE, ISOARD, (AD L VI, 14). COLLET (AD BcR L.1960;pièce 12), TURCAN. Ils fondent le " Comité Central de Salon ".

La société Populaire de Salon a rédigé une " adresse " suivie de 200 signatures, que le Comité Central fait parvenir à toutes les sociétés du département :
- " Vous dormez, républicains de Marseille ! On attaque l'unité et l'indivisibilité de la République. On trompe le peuple en lui parlant de la souveraineté des sections...Que signifie ce tribunal illégal ? Tout cela est de la contre-révolution." (M. Calvet, Ms 5994, f. 877)



Le 5 mai les délégués de Salon vont parcourir " les sociétés du département pour les mettre en garde envers les insinuations des sections de Marseille qui, sous le voile de la paix et de la concorde, veulent dicter des lois à toutes les autres du département" (AD L, VI, n° 14)

Ils déclarent que " les sauveurs du midi sont prêts à marcher sur Marseille, à tomber sur les sections, à délivrer les patriotes opprimés" (Ms 5452, 5992, f. 626, Le Patriote Français, n° 1377, 22 mai 93)

La société d'Apt, le 8 mai, reconnaît que " les sections de Marseille ne veulent que l'unité et l'indivisibilité de la République, la paix, le respect des personnes et des propriétés" (AD BdR L 1.974)

Mais le président du Tribunal du district, FOUQUE, est d'avis de " députer à Salon". (Ms 5994, f. 902)

Au 12 mai, une quarantaine de sociétés ont député à Salon. (Ms 5992, f. 47)

Autorisés par le Comité, BAZIN et BOUNAUD ont quitté provisoirement Salon. Bounaud, de Pertuis leur écrit:

" Outre les inconvénients qui m'assaillent depuis quelque temps et qui vous auront déterminé à me donner un congé, je suis attaqué, dans le moment, d'une tumeur au talon qui m'empêche de partir". Et ce peut fort bien être vrai. ces inconvénients l'ont empêché d'aller de Pertuis à Grambois.

Le 14 mai, les administrateurs du département restés à Marseille donnent ordre de dissoudre le " rassemblement de Salon". (Ms 2993, f. 270) Le lendemain il se disperse, n'ayant pas reçu un soutien suffisant dans le département.

Et dans la nuit du 19 au 20 mai, sous lapoussée¹²⁷ des sections, des arrestations ont lieu, y compris à Salon et Grans, où sont allés 600 gendarmes.

Le comité essaiera de se reformer à Saint Chamas, sans succès. (Ms 2993, F. 272).

Les administrateurs du département restés à Marseille se plaignent qu'il y a beaucoup d'absents. Le 9 mai, ils écrivent à la Convention Nationale: " le département obéit aux sections qui entremêlent sommations et doléances " (Guibal)

Les commissaires parisiens, BAYLE et BOISSET s'en prennent au Comité Central des sections et à ceux qui les suivent: - 2 mai -

Considérant enfin que ces mots LES SECTIONS SOUVERAINES DE MARSEILLE manifestent ouvertement une tendance vers le fédératisme; qu'il est de notre devoir d'arrêter dans son principe un exemple aussi funeste,

ARRÊTONS

1°. Que le Tribunal Populaire, créé par les Sections de Marseille, est et demeure cassé, et que les Membres le composant, deviennent personnellement responsables de tout acte ultérieur au présent Arrêté.

3°. Que le Comité-central, établi contre notre vœu, par les Sections de Marseille, pour recevoir dans l'ombre du secret des dépositions arbitrairement provoquées, est et demeure cassé.

D 90

(Journal de Marseille, inséré après la page 40 - Reçu au département le 6 mai AD BdR, L III 10 = L 46).

La 24^e section de Marseille fait adopter par les autres une motion incendiaire:

EXTRAIT
DES REGISTRES
DES DÉLIBÉRATIONS.
DE LA VINGT-QUATRIÈME SECTION
DE LA COMMUNE DE MARSEILLE,
SÉANTE AU BON-PÂTEUR.

Ce jourd'hui, 7 Mai 1793, l'an second de la Ré-

CITOYENS,

1°. Qu'usant du premier droit de l'homme et du Citoyen, ELLES SONT EN ÉTAT DE RÉSISTANCE A L'OPPRESSION.

2°. Qu'elles regardent l'Arrêté signé *Moyse Bayle* et *Baisset*, pris à Montelimar le 2 Mai 1793, comme un acte arbitraire et oppressif.

D. 91

I 2276 - par BERAIN
M. Calvet. Estampes Folio 76 - n° 115

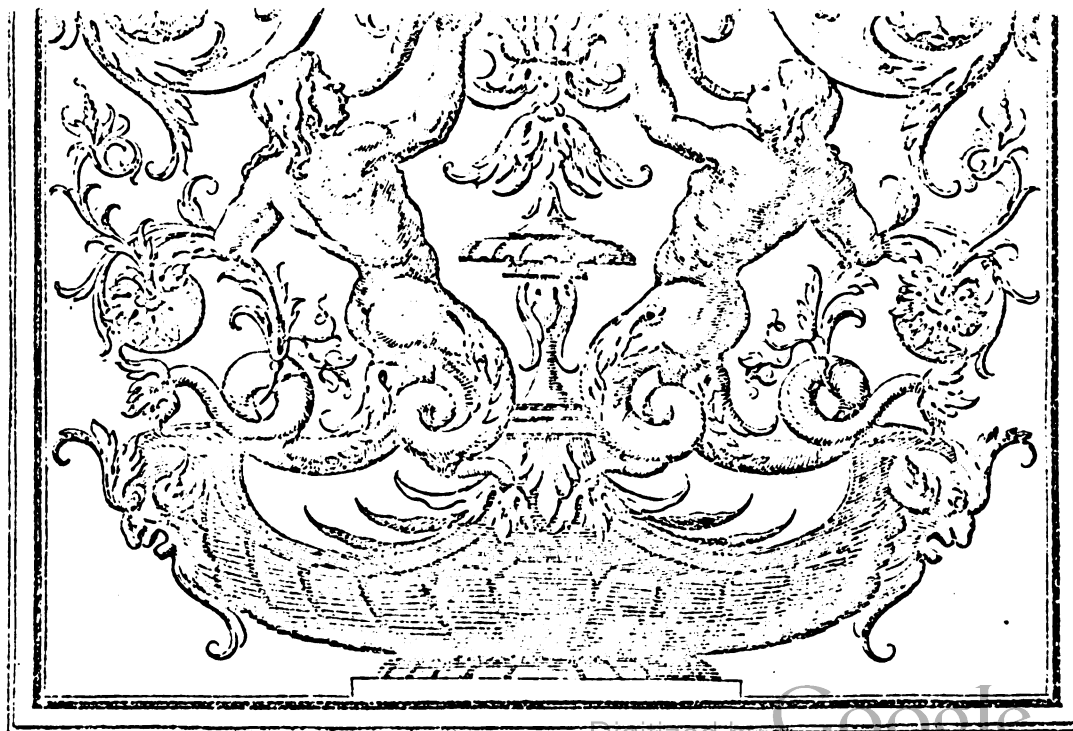
Les sections de Marseille et d'Aix réalisent une

FETE D' UNION

le 5 mai. Les discours sont de bon ton Girondin. L'évêque ROUX bénit le drapeau d'union. Certains discours sont en provençal, afin que le peuple comprenne parfaitement.
(Musée Calvet, in 4°, 13.159)

La 4^e section d'Aix - de l'Egalité - a un Jh CROZE, bourgeois (25 livres). Est-ce quelqu'un de différent de celui de Pertuis ?
(M. Calvet, in 4°, 13.159, p. 20)

Le département se décide à réaliser le vœu des sections. Les 6.000 hommes mobilisés sont renvoyés dans leurs foyers (19 mai)



18:5

PROCLAMATION DES REPRÉSENTANS

DU PEUPLE FRANÇAIS,

*Délégués dans les Départemens
de la Drôme et des Bouches
du Rhône.*

Du 14 Mai 1793, l'an 2^e. de la République Française,

HABITANS DU MIDI, PATRIOTES
DE QUATRE-VINGT-NEUF;

que faites-vous en ce
moment ? ou plutôt à quoi consentez-
vous ? à vous laisser subjugué
par des méchans que vous méprisiez
il y a peu de jours, qu'avec juste
raison vous avez désarmés, et qui
toujours avides de gains, d'orgueil,
de sang et de vengeance, se sont
introduits parmi vous pour vous désunir,
afin de vous désunir mieux de la Répu-
blique entière.

L'ombre de la royauté se promène
en silence dans vos Cités; elle erre
autour de vous;

ce sont les Aristocrates qui priment
aujourd'hui dans vos sections, qui en
expulsent les vrais patriotes; et vous
restez immobiles ! vous applaudissez
même à leurs indécentes clamours ! . . .

D-92 (Ms 3.017; n° 5)

Derniers soubresauts des commissaires qui sont rappelés
par Paris, comme ceux de tous les départements côtiers.

PERTUIS : VALSE HESITATION entre JACOBINS & GIRONDINS

Les pouvoirs politiques sur Pertuis

BOUNAUD est administrateur du département et il a rejoint Salon

JOUVENE est au district

Jh SIGNORET: maire

Le procureur, Jh CHAUDET, démissionne. Les 3 et 4 juin, JOUVENE & Fe
est élu pour le remplacer

A la société populaire:

. à la section I, de l'Egalité: DIOULOUFET fils,

. à la section II, de la Liberté: (BILLARD)-BAYON, sans dou-
te P. François.

Tous des patriotes, sauf le procureur démissionnaire
dont l'opinion n'est pas connue.

Un texte des dernières années de la révolution résume les années précédentes et donne le nom des hommes qu'ils considéraient comme les principaux partisans de l'ancien régime.

Nous revenons une fois encore au notaire Hugues BILLARD, "étroitement lié" à (DE) CROZE, OLIVIER DE GIRAUD, (DE) BONNAUD.

"Il leur associa bientôt un DEIDIER, notaire et marchand, un Charles CHAUVET, jeune étourdi, (sans doute Le-Maré) un COTTE, agent du ci-devant (de) JANSON et un greffier, agent de MIRABEAU... BASSIER, chirurgien, les BRIUGNE, les ROCHE, (maître d'école, les VIAL, chandelier, et son parent, les CHATEAUNEUF, (un nom mal écrit: BLEVNET cadet) et MARTELLY, chaudronnier."

"Timides et craintifs depuis la journée du 14 (juillet 92), ils parurent souples et soumis jusqu'au moment de l'ouverture des sections...
"Alors ils commencèrent à relever la voix.

"DEIDIER, notaire, fut déclaré chef du reste de la clique..(On le vit) présider une des sections, BASSIER cadet, s'agiter"
(AD 8 L 24 n° 40)

Mais les patriotes Jacobins, nombreux, essaient de ne pas se laisser manœuvrer dans les sections. Si bien que les sections d'Apt, Aix et Marseille diront que "les sections de Pertuis sont suspectes".
(AD 8 L 24, n° 40).

Or le secrétaire de la mairie, Jh GAL est fédéraliste. Il a certes, beaucoup de travail. Mais est-ce téméraire de supposer que BILLARD et Jh CHAUVET ont des arrière-pensées, lorsque le 18 mai, ils offrent leur service gratuit pour aider le secrétaire de la commune, "tant que la majorité de l'administration actuelle sera en place." (A.M. 18 mai 1793)

Les fédéralistes des Bdr ont été nombreux à signer l'"adresse du 2 mai" assurant que la ville d'Aix "n'est pas en contre-révolution". Parmi ces noms quelques uns sont très probablement de Pertuis: DIOULOUFET, père, DIOULOUFET, fils aîné (patriote chef d'une section), DIOULOUFET, fils cadet, MARTELLY, peut-être aussi les "DAVID"(conservateurs)

Le 25 mai a lieu une cérémonie sur la grande place, à l'autel de la patrie. Deux prêtres y participent: PARCEVAL et RICHAUD (AD 22 L 70)

La section de l'Egalité (DIOULOUFET) avec l'appui de l'autre section, s'adresse à la municipalité pour obtenir un local de réunion. (AM 23 mai)
- La commune leur offre provisoirement "l'appartement du citoyen J-André BLANC, lequel sert actuellement à la police correctionnelle" (AM 29 mai).

Certificats de civisme.

Avec l'accord de la société populaire, la mairie délivre les certificats de civisme. Certains noms méritent une mention.

Jh (DE) CROZE, le 26 avril, l'obtient sans difficulté.

29 mai: quatre demandes. Arrêtons-nous à deux. Victor IELENC, patron menuisier. 13 voix le lui refusent, pour 3 qui le soutiennent. Etienne BREST, cafetier. C'est de chez lui que sont partis les coups de feu le jour de l'émeute à Pertuis. "Depuis plus de six mois il était dans un bataillon (du Luberon, n° 2, sous-officier)" - "Il a reçu un congé absolu et une attestation de civisme" par l'armée. - Le conseil lui refuse le certificat deux jours à la suite. (29 et 30 mai)

Le lendemain, Etienne BREST revient à la charge " Plusieurs membres du conseil avaient réclamé sur la PARTIALITE qui avait paru dicter la délibération qui accordait un certificat de civisme à Alexis ARTAUD" et le refusait à BREST et PELENC. La majorité maintient le refus...mais sur la pointe des pieds dix conseillers quittent la salle du conseil, presque tous patriotes, comme les cinq qui restent.

Le lendemain, Etienne BREST revient à la charge. Le vent a tourné. Il obtient gain de cause " vu celui de l'armée", ainsi que les deux autres qui avaient essuyé un refus..." lorsqu'ils fourniront un certificat de l'endroit où ils étaient depuis huit mois".

Trois semaines plus tard - les événements évoluent vite- MARTELLY (fils sans doute) ne fournit pas d'attestation de bonne conduite: on lui a donné quand même un certificat de civisme.

- Antoine ARTAUD demande qu'on fasse de même pour son frère Alexis

Récapitulons. Du 24 avril au 8 août, Pertuis a donné 37 certificats de civisme.

- . 3 femmes,
- . 15 hommes dont les prénoms ne sont pas assez précis ou dont on ne sait pas l'opinion politique.
- . 14 patriotes.
- . 5 hommes de droite.

Mais avant le 12 juin on constate qu'il y a 7 patriotes sur 13, et à partir de cette date seulement 7 sur 24. Le nombre des neutres augmente. Dans de telles conditions un certificat de civisme perd beaucoup de sa valeur.

A noter que qu'Etienne BREST et Victor PELENC n'ont pas dû fournir de certificat de résidence, car il ne leur fut jamais accordé de certificat de civisme.

Parvient à la municipalité une pétition à but moral et religieux: que les cabarets ne détournent pas les gens de leur foyer et de l'église. Le clergé a dû inspirer ces demandes:
- qu'ils soient " fermés
à 8 h du soir,
et pendant les offices divins, les dimanches et fêtes"
- Les aubergistes pensent à leurs intérêts, et le conseil leur donne, en partie, raison: ce serait trop "onéreux" pour le commerce, de fermer leur café. Il suffira que les aubergistes, " à l'heure des offices" fassent sortir seulement les Pertuisiens. (A.M. 9 mai 1793)

L'abbé RICHAUD est en opposition avec le curé de Pertuis et l'évêque d'Aix. Sans doute pour préparer son avenir, il demande le poste de premier régent du collège, poste qu'occupait GAL, émigré. (l'abbé Jh GAL, le fils d'un bourgeois)
(A.M. 9 mai 1793)

Reproduit dans
" L'ART pour tous "



D'après BLONDEL

I-227 c

Avant d'aller plus loin, jetons les yeux sur la vie économique de Pertuis, en ce printemps 1793.

VIE ECONOMIQUE

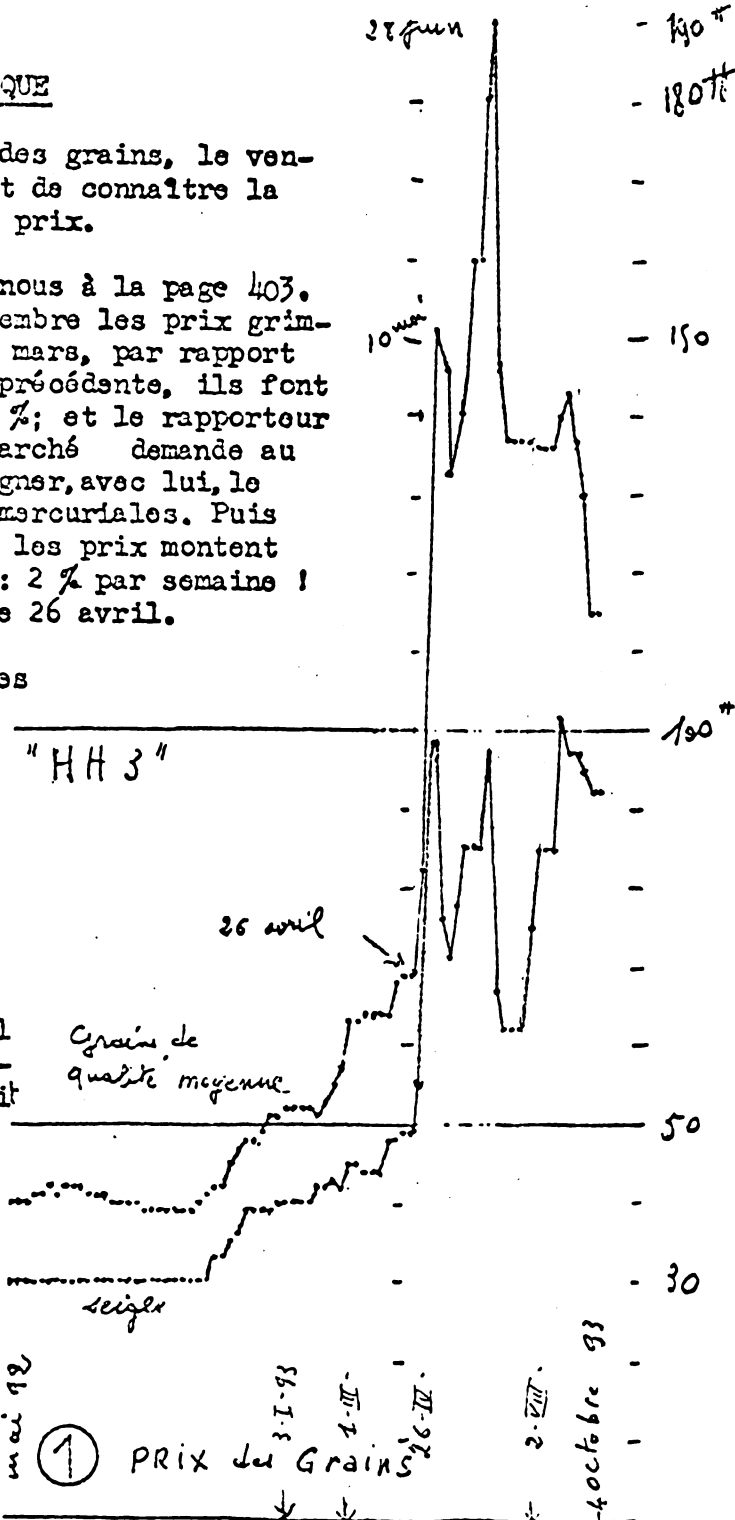
Le marché des grains, le vendredi, permet de connaître la variation des prix.

Reportons-nous à la page 403.

Depuis novembre les prix grimpent. Le 1^{er} mars, par rapport à la semaine précédente, ils font un bond de 11 %; et le rapporteur des prix du marché demande au conseil de signer, avec lui, le registre des mercuriales. Puis en deux mois, les prix montent encore de 9 %: 2 % par semaine ! Nous sommes le 26 avril.

Les prix des derniers mois sont reportés sur le graphique ci-contre, et prolongés jusqu'en octobre 93.

Ce 26 avril le conseil municipal se fait l'écho de plaintes répétées. Lorsque les ménagères arrivent chez les boulangers, souvent elles ne trouvent plus de pain.



G-84

① PRIX du Grains

GAUJIER et CHAIX sont alors chargés, "soir et matin" de faire le tour des boulangers "afin que leurs boutiques soient toujours fournies de pain".
- Pourquoi des commerçants ne tiennent-ils pas plus à vendre aux clients ?

Quatre jours plus tard (30 avril 93) au tour des boulangers de se plaindre: un des leurs, Michel MEIL, tient sa boutique fermée.

- Que prévoit la loi ?
- S'ils veulent quitter leur métier, les boulangers sont obligés d'avertir trois mois à l'avance. D'autant plus que, vu la cherté des grains, les gens sont, en fait, obligés de s'adresser aux boulangers... Pourquoi ? Sans doute parce que les pauvres n'ont pas assez d'avances pour acheter un sac de céréale au marché et payer la mouture avant de le faire cuire...

Vendredi 3 mai; cette semaine les grains de 1^{re} qualité ont bondi de 18 %

- 4 mai: paraît le MAXIMUM départemental: prix qu'on ne doit pas dépasser pour vendre les grains.
- 10 mai: stupéfaction: les grains augmentent de 84 %

...Le conseil du lendemain fournit une explication: "eu égard à la loi sur les ASSIGNATS... la hausse du prix du pain rend les citoyens inquiets et mécontents".

En effet, le 11 avril, Paris a imposé la circulation des assignats. Or ils perdent chaque jour de leur valeur.

Cependant la municipalité est optimiste:

• Les stocks permettent d'aller à peu près jusqu'à la récolte;
• De plus on en vend au marché...pas assez cependant
• Aussi la ville va en vendre aux boulangers, ce qui fera baisser les prix.

• Le prix du blé avait été fixé à 100 livres (qualité inférieure). Le conseil constate qu'un nouveau calcul permet de le vendre 90 livres la charge

- à condition qu'ils le vendent 6 sous la livre "on argent" eux-mêmes comprennent qu'ils ne peuvent pas forcer les commerçants à accepter

Cette livraison de blé aux boulangers diminue la demande sur le marché et tranquillise les gens. Aussi les prix baissent le vendredi suivant, 17. Mais au lieu de 6 sous en argent, le pain bis se vendra 7 sous 2 deniers, puis 8 sous et demi, enfin 10 sous 3 deniers avant la récolte.

Problème parallèle: le bruit court que des paysans veulent couper l'orge vert comme fourrage. Cela ferait des céréales en moins pour l'hiver. On propose de le leur interdire. Plusieurs font alors remarquer qu'ils ont ensemencé un terrain avec un "mélange de pezoilles, d'avoine et d'orge qu'ils appelaient "bergerades" (AMP, 12 mai 1793) sans les fonds de la ventilation. Et ils demandent de "couper les herbes qui ne peuvent pas mûrir en même temps". Le conseil nomme quatre commissaires afin d'éviter les abus.

Vu les réserves du grenier public les boulangers ne feront du pain qu'avec les grains de la commune (AMP, 23 mai). Le 24 mai les prix baissent légèrement....Finalement les réserves communales ont été consommées plus vite que prévu, et la récolte paraît "plus éloignée que l'on avait cru"(5 juin)

Dans une disette les petits souffrent le plus. La municipalité fixe le maximum de pain à distribuer aux "citoyens reconnus indigents": 2 livres par tête...seulement, exige le conseil. 800 grammes de pain! (AMP, 9 juin 93). Pour consommer tant de pain, ils ne devaient pas manger grand chose avec...

Les "sections" de Pertuis présentent une autre pétition: "Les farines en fleur qui arrivent pour la subsistance des citoyens doivent-elles payer le droit de mouture aux fermiers?" (AMP, 13 juin 93) On les payait donc encore.

- La semaine suivante la municipalité se plaint: "les boulangers se refusent à payer le droit de mouture sur la farine en fleur qui leur a été cédée par la commune (AMP 20 juin). Un nouvel essai sera fait pour expérimenter s'ils peuvent supporter cette somme.

Jeudi 20 juin. Dans le grenier communal la provision de blé s'épuise. Ordre est donné aux boulangers d'acheter du blé au marché du lendemain, pour leur provision de la semaine. -Vendredi 21. Le prix du seigle n'a pas bougé depuis quinze jours (85 livres). Celui du blé de qualité moyenne est passé de 160 à 185 livres Et les boulangers n'ont pas acheté de grains...

Vendredi soir: pas de pain !

Samedi 22: JOUVENE, procureur de la commune, dit: -- "Le pain (a) manqué hier soir. Il manquera vraisemblablement ce soir. Pour éviter quelque mouvement qui pourrait altérer la tranquillité publique (je) requiers que soit donné ordre aux boulangers de CUIRE à l'INSTANT la farine qui leur reste, avec injonction à chacun d'eux de prendre tous les moyens convenables pour avoir du pain ! "...Ceux qui n'auront pas acheté de la farine " seront poursuivis par devant le tribunal de police municipale ".



De plus "il sera affiché partout un avis aux citoyens portant toutes les démarches qu'a faites la municipalité pour prévenir la disette du pain"

En outre un RATIONNEMENT EST institué:
Les boulangers " ne pourront point en livrer aux particuliers au-delà de ce qui peut être journellement nécessaire, et sur les billets NUMÉROTÉS ou non et SIGNÉS d'un membre de la municipalité"
(A.M. 22 juin 1793)

Des cartes de rationnement sont mises en place en plusieurs endroits, fin juillet, dit Mr SOBOUL.

Dimanche 23 juin. Conseil.

Les boulangers , au sujet de la farine, disent " qu'ils n'avaient pu s'en procurer, attendu la cherté".

Le conseil pense que l'excuse est insuffisante:
" Les boulangers, par leur manœuvre et leur négligence paraissent chercher tous les moyens d'exciter une INSURRECTION..."

JOURDAN et d'autres se plaignent que le "rapport" (farine-pain-prix) leur donnait des pertes. Le conseil maintient son rapport, mais les boulangers y gagnent un peu: les boulangers recevront deux deniers par livre de pain sur le blé qu'ils ont acheté.

Même avec cet abattement les indigents ne pourront pas acheter de pain: 9 sous 8 deniers !

Le conseil prend une mesure d'urgence:

- La commune achètera " le seigle et le blé que les citoyen CHATEAUNEUF et HEDOS ont en magasin.
- On y mêlera le grain que le citoyen CORNAREL a offert à un prix moindre
- La farine sera passée au blutoir de la Charité
Le pain y sera pétri dans des pétriers qui y seraient portés,
que quatre femmes, et plus s'il est nécessaire, seraient employées à ce travail.
- Le pain ne sera accordé qu'aux personnes indigentes"
- Deux commissaires seront présents pour débiter le pain (A.M. 23 juin 93)

Les boulangers ont fait une "protestation écrite". Le conseil la juge "indécente". Ils seront traduits devant le bureau de la police municipale."
(A.M. 27-6-93)

Les deux sections prennent aussi la défense des pauvres. Elles transmettent une pétition à la commune. Lors de la prochaine moisson " que les bestiaux n'entrent dans les terres en chaume que longtemps après l'enlèvement des gerbes, pour ne pas priver les glaneurs du grain qu'ils peuvent y ramasser." (A.M. 21-juin 1793)

28 juin: les grains atteignent leur prix maximum

Chaque section envoie un commissaire à la municipalité afin qu'elle termine au plus tôt l'affaire pendante avec les propriétaires des FOIRS,
et pour mettre en activité les deux fours que cette commune a acquis de la nation."
(A.M. 30 juin 93)

Il y a un an, la municipalité GRESSIEN se plaignait du manque de petite monnaie, même de petites coupures d'assignats.

Le problème se pose toujours. De la petite monnaie favorise les achats et les ventes.

Milieu juin, MARTELLY apporte d'Apt de la monnaie de cuivre, pour 312 livres (un peu plus de 6.000 sous) (A.M. 16-6-93)

• O •

Les exploitants agricoles et les gros propriétaires d'Arles alertent leur municipalité qui avertit les autres communes. Le conseil municipal de Pertuis en prend note.

Les moissons approchent. Descendus des Alpes comme journaliers des environs, les moissonneurs se sont réunis pour refuser de travailler à moins de 36 par jour. Or ces ententes sont interdites par la loi. (Ainsi les salariés n'ont pas le droit de se concerter pour une action commune. Et les employeurs n'hésitent pas à imposer leurs prix !) (A.M. 21-juin 1793) Mais demander 36 l. est excessif, même en assignats qui valent 41 %.

Le plus dur est passé. L'espoir revient.

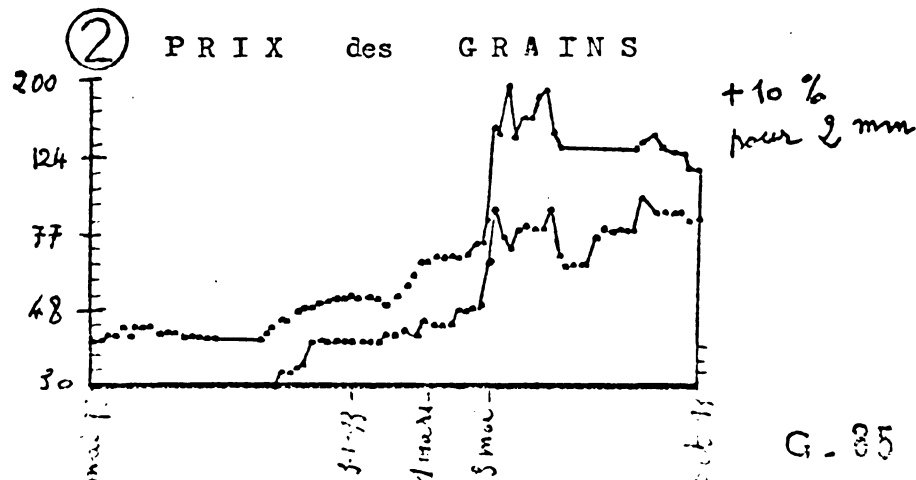
30 juin: Heureuse constatation: " les moissons commenc(e)nt. On est " dans le cas de fabriquer du blé nouveau" (sic). - La farine, y compris le droit de mouture, sera vendue " 60 livres, le cent pesant".

Les prix se sont abaissés...pour un temps.

La foire du 15 août 1793 permet de comparer l'évolution de quelques prix. Les huiles ont autant augmenté que les blés de qualité supérieure. Le seigle, céréale pauvre, est passée de 30 à 85, un peu moins que le blé inférieur. Les lentilles se sont contentées de doubler: de 35 à 70. Le quintal de foin est resté à 8 livres.

Pour avoir une vue moins échevelée de la montée des prix il est possible de les représenter autrement. Sur le graphique n° 2, chaque hausse de 10 % sur le prix précédent est représentée par deux millimètres. La ligne est beaucoup plus aplatie. Chaque année, comme dans le graphique n° 1 est représentée par 52 millimètres (un par semaine) de largeur.

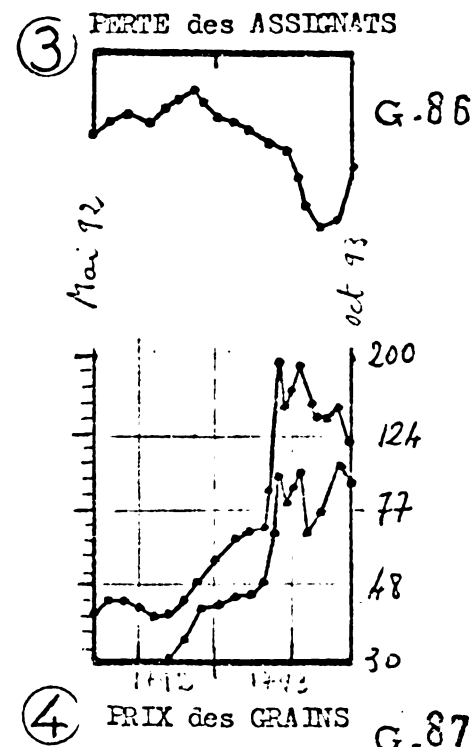
Deux millimètres pour 10 % de hausse, c'est le même écart que sur le graphique de la page 402 (2 mm pour 10 % de baisse), mais chaque mois n'a que deux mm de large.



Sur le graphique n° 4, les mois ont eu droit également à 2 mm seulement. La comparaison devient plus parlante.

Enfin, le graphique n° 3 indique la valeur des assignats pour la même période: mai 92 - début octobre 1793.

Depuis mai 93 les assignats ont accéléré leur baisse; mais beaucoup moins que les prix n'ont monté.



A l'automne 1792 on avait trop fait marcher la planche à imprimer les assignats; et ils avaient perdu de leur valeur, d'où une augmentation des prix (assez modérée).

En ce printemps 1793 la montée des prix n'est pas due simplement à une perte des assignats; les prix montent deux fois plus que ce que perdent les assignats. D'autres causes sont donc intervenues.

Deux séries d'événements concourent à cette accélération de la hausse:

- l'insécurité politique, avec la crise fédéraliste qui se développe; et les revers militaires;
- ce qui a provoqué la loi pour obliger à se servir des assignats. Mais les gens n'ont pas confiance aux assignats. Qui a des grains, les garde précieusement. Insécurité politique + manque de confiance dans la monnaie = flambée des prix.

Devant la montée des prix le geôlier de Pertuis demande une augmentation (9 mai). Il était payé 80 livres. Le département lui en accorde 200. Le 26 mai de nouveau il réclame. On lui répond: il sera payé comme le geôlier de la prison d'Apt.

Offres à garde-champêtre

Les récoltes approchent. Presque chaque année, la municipalité nomme des garde-champêtres. Leur mission: " garantir les fruits et récoltes...des dommages que les bergers ne cessent d'y faire." (AM, 23-mai)

Le 17 mai 93 la fonction de garde-champêtre est mise aux enchères. A des équipes d'amis de se proposer en disant quelle somme d'argent elles exigent. La municipalité engagera l'équipe la moins chère.

Jean LAFORET et cinq travailleurs, entre 36 et 50 ans, offrent de faire ce travail moyennant 1.300 livres, pour les trois mois d'été.

Jh PIN et ses amis s'offrent pour 1.200 livres.

Les premiers reviennent à la charge: mieux vaut gagner un peu moins qu'être chômeur ! Ils baissent leur offre à 1.100 livres.

On met les travailleurs en concurrence entre eux. La loi leur interdit de s'entendre pour exiger tel salaire. Ici on les oblige à se concurrencer pour le faire baisser. Par l'intermédiaire de la mairie, les propriétaires auront davantage de sécurité pour leurs biens. République de riches !

Finalement le conseil nomme quatre hommes et leur promet 1.000 livres pour les trois mois, soit 250 livres à quatre, pour un mois: 62 livres par homme.

(Le geôlier vient d'obtenir 200 livres).

Les quatre hommes nommés garde-champêtres refusent. 23 mai, le conseil en nomme quatre autres. Refus identique.

Découragé, le conseil s'adresse aux sections. Que les citoyens choisissent quatre personnes, dont une au moins qui sache écrire afin de dresser les procès-verbaux.

Désigner des quasi victimes ne plaît pas beaucoup. Vu les " pétitions de la société populaire et des sections " (réitérées) la mairie est chargée de nommer quatre garde-champêtres (29 mai 93) On les paiera un peu plus (300 livres par mois à quatre) mais ils ne recevront rien sur les amendes. -Fin juillet Pierre et Philippe CHAPUS, Jean CALIER et Jean BOURDON demandent à être payés d'une nuit car "ils furent envoyés par la municipalité pour garder le terroir ".-- Réponse: Vous n'avez " point voulu payer les dommages faits à des particuliers les jours de (votre) garde"; en conséquence vous ne serez pas payés (AMP, 27 juillet 1793).

Cependant par ce travail ils pourront mieux surveiller, entre autres, les gens de VILLELAURE, qui viennent faire paître leur troupeau, et même enlèvent du bois au MERRAILLIET...bois qui appartient à la communauté (AMP, 29-3-93).

Réussissent-ils à décourager les délinquants ? Ceux qui sont dénoncés, cette année au moins, paient rarement leur amende...et recommencent.

A la mi-juin, découragés par l'inefficacité de leur travail, les garde-champêtres font souvent défection.

Autre pétition des sections, à l'unanimité. Il s'agit du fougage. Chaque année des propriétaires vendent le droit de faire paître sur leurs terres, lorsque la récolte est enlevée. Les familles qui ont des troupeaux voudraient que ces propriétaires soient "tenus" de le déclarer en mairie. (29 mai)

Nous venons de voir les difficultés économiques dans lesquelles se débattent les Pertuisiens. Les problèmes concrets passent ainsi au premier plan. Ce concret tient le devant de la scène. Mais problèmes politiques et questions de personnes sont sous-jacents - Nous les retrouverons bientôt.

De Pertuis, revenons à l'évolution de l'ensemble du midi, dans le bouillonnement général de la France.

GIRONDINS contre JACOBINS

Le comité de SALON, Jacobin, s'est dissout. Le COMITE GENERAL des 32 sections peut mener la danse. Il proclame des sentiments républicains: " Un complot s'est manifesté, Ils voulaient nous imposer un joug plus cruel que celui des despotes de l'Asie. Ils voulaient nous redonner un roi." (Affiche du 15 mai, Musée Calvet, in 4°, 13.159, signé PELCUX, président, CASTELANET, INATEL)

Le Comité Général des sections s'impose aussi aux administrateurs du département restés à Marseille, qui décrète enfin, le 18 mai, que la plupart des 6.000 hommes mobilisés seront " rendus à leur foyer". (AD B&R L III, 10 = L 46).

Reçus à la CONVENTION : 25 mai 93

A la fin mai, les députés des sections de Marseille sont reçus à Paris, devant la Convention nationale, pour se justifier.

Ils proclament leur opposition aux anarchistes (mettant les Jacobins dans le sac) :

" S'il est permis de juger l'avenir par le passé, n'est-il pas à craindre que l'agonie des passions les plus odieuses et les plus viles, soient plus convulsives encore que celles de l'aristocratie et du royalisme ?" - Pour eux, la royauté est un danger moins à craindre que les Montagnards.

Ils poursuivent: " Le bon peuple de Marseille ne compte plus qu' UNE FAMILLE de frères; il ne reconnaît dans la Convention ni montagne, ni plai-

ne, ni côté droit, ni côté gauche. " Faire comme si les autres n'existaient pas ! C'est-à-dire: ralliez-vous à nous ! (Le Courrier d'Avignon, in 4°, 4.852, 8e val. Tournai, supplément au n° 135, du 25 mai 1793, après la page 538).

Ils jurent d'exterminer qui attenterait à la représentation nationale. Ils visent ainsi les Montagnards qui voudraient éliminer des Girondins: " L'unité et l'indivisibilité de la république seront leur unique idole. Sans cesse électrisés par le plus vif patriotisme..."

Un document de Carpentras permet de se faire une idée de l'ambiance du pays: (Carpentras Ms 1.186, f. 89- Calvet Ms 5998, f. 1683): C'est le journal de bord d'un témoin oculaire:

" Depuis quelques jours il est question de mettre à bas le club et d'y substituer des SECTIONS où les hommes citoyens puissent tous y rentrer, à l'exemple d'Aix, Marseille... Les patriotes ENRAGÉS font des efforts pour ne pas y laisser rentrer les prêtres, ex-nobles... - Le 26 mai, à la sollicitation des Gardes Nationaux d'Aix, bien intentionnés, on a planté, devant la porte de l'église des Jacobins, l'ANCRE de la REUNION. Les patriotes enrégés étaient peu joyeux, craignant le sort que les sections d'Aix, Marseille font subir aux patriotes de ces villes."

3 juin: les sections de Marseille suppriment le Club et vont l'annoncer à la municipalité.

PARIS- Les GIRONDINS éliminés
31 mai - 2 juin

Le peuple réclame deux séries de mesures.

- Pour sauver la patrie, des moyens de défense révolutionnaires:
 - exclure les chefs de la Gironde qui refusent de prendre des mesures énergiques,
 - arrêter les suspects,
 - épurer les administrations,
 - créer une armée révolutionnaire,
- Pour soulager le peuple:
 - fixer le prix du pain à 3 sous et compenser auprès des boulangers par une taxe,
 - rationner les vivres afin que la vie ne dépende pas de l'argent,
 - secourir les infirmes, les vieillards, les parents des défenseurs de la patrie,
 - partager les grandes propriétés.

Les sans culottes parisiens sont très présents aux 33 sections qui créent un COMITE INSURRECTIONNEL le 29 mai.

31 mai. Le tocsin sonne. Les tambours battent la générale. Le canon tonne.
A 17 h la foule va à la Convention et l'entoure.

Dimanche 2 juin. A l'appel du Comité insurrectionnel, 80.000 hommes entourent la Convention. Elle réclame l'arrestation immédiate des Girondins.

- Les conventionnels sortent pour forcer le barrage.
- - " Canonniers, à vos pièces ! "
- Les députés rentrent dans la Convention et décrètent l'arrestation de 29 chefs Girondins et de deux ministres.

Les GIRONDINS contre la CONVENTION

MARSEILLE SE DRESSE CONTRE la CONVENTION

Un député des Bdr, BARBAROUX, est resté fidèle à la Gironde. De sa prison il écrit le 6 juin:

" Il est impossible que l'attentat commis sur la représentation nationale n'opère pas en France un grand mouvement. Déjà le TOCSIN sonne dans le Calvados; déjà le Finistère et la Gironde sont en marche. Déjà l'Ain, le Jura, les Vosges envoient leurs suppléants à B O U R G E S, avec une force armée... Pensons à la LIBERTÉ ! " (Lettre à Marseille)



BARBAROUX
I . 228

Deux courriers extraordinaires arrivés dans la nuit du 6 au 7, ont donné lieu à une assemblée des sections, & à l'assemblée des trois corps administratifs réunis au comité général des sections. La séance a duré jusqu'à 8 heures & demie du matin; personne n'a eu la liberté d'en sortir.

Force départementale de 500 hommes au moins par chaque département.

4 bataillons de gardes nationales en réquisition permanente de semaine en semaine.

Etablissement d'une commission nationale de 170 membres, qui s'établira à Bourges, dont la mission sera de protéger la convention nationale; la dégager des factieux qui l'oppriment, & lui donner les moyens de travailler à la constitution, &c.

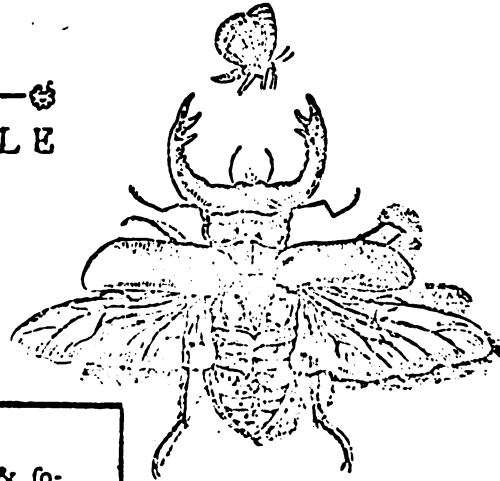
10 députés du comité ont été nommés pour parcourir les départements & se procurer l'adhésion générale.

Le Courrier d'Avignon, 8e vol. Tournai, n° 144
11-6-1793, p. 572)

D. 93

Le " Journal de Marseille ajoute à son titre: " ET DES SECTIONS " à partir du n° 15, du 4 juin.
Le numéro du 20 juin publie le
MANIFESTE DE MARSEILLE aux REPUBLICAINS FRANCAIS,
du 12 juin

JOURNAL DE MARSEILLE
ET DES SECTIONS.



En conséquence, Marseille déclare 1°. dérechef & solennellement qu'elle est dans un état légal de résistance à l'oppression, & qu'elle s'autorise, par l'effet de la Loi du salut public, à faire la guerre aux factieux.

4°. Que les factieux sont déjà parvenus à dissoudre la Convention Nationale en la syncopant, en portant dans son sein la désorganisation, le désordre, la folleté, la trémuité.

5° " Que l'emprisonnement d'un grand nombre députés législateur est un attentat...

8° Que tout homme en état de porter les armes est sommé, au nom de la loi et de l'intérêt général de venir renforcer la ligue..." (*no de la section p:232*)

Quatre jours plus tard, l'administration du département adopte le Manifeste de Marseille de "résistance à l'oppression".

19 juin, le Tribunal se rallie à cette position:

" 1°. Que le tribunal ne reconnaît en l'état aucun décret émané de la convention, depuis le trente-un mai dernier."

Quelques sections soutiennent encore la municipalité de Marseille: les 9, 11, 18, 29 (+ 19); mais la majorité est contre.

De MARSEILLE, le 13 Juin.

Hier 12, à 5 heures après midi, les bataillons des gardes nationales prirent les armes & chacun se rendit dans son quartier. Les officiers municipaux étonnés de ce mouvement firent appeler le commandant, & lui en demandèrent le sujet. Celui-ci répondit que tels étoient ses ordres & qu'il ne pouvoit les communiquer. A 8 heures une députation nombreuse du comité général se rendit à la municipalité. Le président harangua les officiers municipaux; leur déclara qu'ils avoient perdu la confiance du peuple, & les requit d'évacuer. Ils rendirent les clefs & se retirèrent. Ils ont été remplacés provisoirement par les présidents des sections.

Le tout se passa sans désordre. L'arsenal, les poudres, les forts & tous les autres postes, avoient été occupés au même instant.

D-95

(Le Courrier d'Avignon, n° 148 du 15-6-93 Journal)
(AD B&R L III 10 = L 46) -

20 juin, le département renouvelle le serment " de ne plus reconnaître les decrets de la Convention nationale" (AD B&R L III 10, ordre du 19-6-)

Comme plusieurs autres personnes portées sur la liste des émigrés, Hugues BILLARD demande à être rayé de cette liste (AD B&R L III 10, 4 juin)
Le chef royaliste a été blanchi par le tribunal à l'automne 92.

MISSIONS dans le département

Le 21 mai, six commissaires des sections de Marseille sont à APT. Le 23 est créé le Comité de Sûreté Générale des Sections (Musée Calvet .
Ms 5.994. Fonds Chobaut, f. 903)

D-94

Cinq jours plus tard le département entérine et officialise la mission des commissaires des sections: " L'administration arrête que les sections de Marseille sont autorisées à envoyer dans le département des commissaires chargés officiellement et AUX FRAIS du département, d'établir dans toutes les communes des sections en permanence." (AD B&R L III 10)

Au conseil du 1^{er} juin, Jn Jh LIOTARD, officier municipal fait part de ce qu'il vient d'apprendre:

Il a " été dénoncé dans la section de l'Egalité de la ville d'Aix, pour avoir failli (été en faillite) dans la ville d'Avignon, de laquelle ville ayant été obligé de fuir, il s'était retiré dans cette commune (de Pertuis) où il avait mis le désordre."

Or " la loi...exclut de toute charge municipale tout citoyen qui a failli."

LIOTARD déclare " qu'il ne peut et ne doit continuer ses fonctions municipales...ayant besoin de tous ses moments pour poursuivre ses dénonciateurs."

Le conseil essaie de le rassurer:

" Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable".

Tous les membres du conseil agiront pour prouver son innocence.

Après enquête, le 13 juin, une réponse arrive d'Avignon: " Jn Jh Florent LIOTARD a toujours mené une conduite irréprochable." (A.M. 1 et 13 juin 93)

Le 3 juin les sections de Pertuis ont voté pour remplacer le procureur de la commune, démissionnaire. 72 votants. Ch CHAUVET, de Ch. est élu, mais refuse.

Autre tour le 4 juin. Félix JOUVINE obtient 38 voix sur 43 bulletins. (A.M. 5 juin 93)

Le 24 mai des patriotes achetaient à l'encan des biens des BILLARD. Quinze jours plus tard il n'y en a pas un aux enchères du couvent des Clarisses.

Les commissaires des sections de Marseille sont à La TOUR D'AIGUES (9 juin). Ils viendront à Pertuis à 7 heures. La mairie prend contact avec les deux présidents des sections. Ils convoquent les citoyens, dans l'église de l'Oratoire, pour 6 h.

ALEXAUD, FRANCOU et ALIVON sont venus pour " rappeler les citoyens égarés à leurs devoirs et rendre aux citoyens opprimés le libre exercice de leurs droits politiques et naturels" (AM 9-6-93) " par la permanence des sections" disait le département (AD B&R L III 10)

Pertuis profite du passage des commissaires pour vérifier des comptes.

La commune avait fait un emprunt afin d'acheter des céréales. Fr BILLARD et André FAERE étaient commissaires à cette vente.

Le conseil nomme DIOULOUFET (président des sections) et ALIVON (probablement le commissaire, car aucune famille de ce nom n'existe sur la ville) pour vérifier et recevoir l'argent de la vente. Mais tous deux refusent.

Alors les quatre officiers municipaux et le notable présents au conseil:

- . protestent contre ceux qui refusent de remplir leur mandat,
- . contre les conseillers absents,
- . ils chargent les sections de le dire;
- . Ils menacent de démissionner.

Une question se pose: cet argent, va-t-on le rendre immédiatement à ceux qui l'ont prêté ?

-- " Il ne serait pas prudent de rembourser dans le moment les citoyens, des sommes qu'ils avaient prêtées à la commune, parce qu'il pourrait arriver qu'elles fussent encore nécessaires pour de nouveaux achats." (A.M. 11 juin)

Le 13 juin le conseil nomme trois autres personnes pour vérifier l'argent de la vente du blé, et pour rembourser les prêteurs qui se présenteront.

Vu la présence des commissaires...
Le 10 juin les sections de Pertuis écrivent à Marseille. Elles reçoivent une réponse datée du 14:

*Comité général des 52 Sections de Marseille
au Comité des Sections de Pertuis
Salut*

Nous profitons du premier moment, Citoyens frères d'armes, pour
répondre à votre lettre du 10 courant. Profondément touchés par les
propagandes de votre Comité fédéral français, nous et olivier, et vous
joins de la paix trop longtemps troublés par votre malheur en ville.
Soyez Unité et la réconciliation, et après l'anarchie sous les
hasards d'un coup d'État, nous aurons bientôt fait qu'un vif de la France,
faites revivre le Regne de Louis, et alors vous pourrez compter sur
notre correspondance, notre fraternité et notre union. Les marseillais
sont prêts. Ils ont juré de ne pas se rebeller jusqu'à ce que la République
soit ^{PURGÉE} purgée de tous les salubres de tous les salubres qui l'ont
soulevée, et qui voudraient toutes choses de la France la République,
et ils tiendront leur serment.

C'est avec une grande satisfaction que nous vous voyons
dans les mêmes sentimens
nous vous saluons fraternellement

Les esprits s'échauffent, lentement et sûrement.

Ce même 10 juin, la section de l'Égalité lance une pétition, à laquelle se rallie l'autre section. -(la municipalité en discute le 13:)

" Que la municipalité s'occupe des moyens de faire rentrer au pouvoir de la commune, les ARMES et les MUNITIONS qui peuvent s'être égarées (!) tant sous l'ancienne administration que sous l'administration actuelle!"

La commune vote des "louanges au zèle des pétitionnaires." On publiera de rendre les armes "dans les trois jours". On vérifiera ce qu'il y a...

Huit jours plus tard à la Garde Nationale de la ville on remet 12 piques, 8 fusils, 20 cartouches. Une défense symbolique.

(A M P, 21 juin 1793)

Cependant la Convention Nationale est toujours reconnue par notre administration. Le 16 juin elle en reçoit un décret qui lui ordonne de nommer deux des élus afin de "vérifier les lettres adressées aux émigrés". Deux patriotes sont désignés: LIOTARD et NICOLAS. - Mais une difficulté est soulevée: le courrier n'arrive pas à heure fixe. Va-t-on mobiliser deux hommes pour cela? L'astuce tourne la Loi: tous les municipaux pourront les suppléer.

Le nouveau procureur de la commune est très occupé par son ancienne offre de secrétaire bénévole et sa nouvelle fonction. De plus automatiquement il est procureur auprès du tribunal de police correctionnelle. Pour cette dernière mission le conseil nomme Arnaud GONDARD, homme de Loi et patriote "enragé" de l'Abbaye dimitt-on alors; en cas de besoin il remplacera le procureur (ANP, 16 juin 1793)

La patrouille "tend à son déclin" car les délinquants ne paient pas. Une proclamation est décidée: qui ne paiera pas dans les trois jours sera dénoncé au district. - Les municipaux sont-ils vraiment décidés à pousser jusque-là? On peut en douter: il n'y en a pas de trace. - Une part de l'amende revient à chaque garde. Or la mairie décide qu'elle fera l'avance de cette somme (ANP, 16 juin).

Les responsables des "sections" de PERTUIS publient un manifeste "très accentué" et l'adressent "à tous les Français" (Le Mercure Aptésien, n° 2688, 6phémérides du 6 juillet). En voici le facsimilé. - L'exemplaire envoyé à la Section de VIENS porte un cachet de cire reproduit ci-contre. (AD, 9 J 7, 44). Pourquoi l'expéditeur a-t-il mis un cachet qui rappelle la Royauté? alors que les sections de Pertuis ont un cachet personnel "Sections de la Liberté et de l'Égalité" (reproduit page 420).



LES SECTIONS

DE LA VILLE DE PERTUIS,

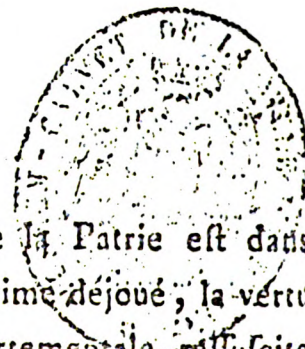
A toutes les Sections & Républicains.

SALUT.

FRANÇAIS,

De l'énergie & du courage, le salut de la Patrie est dans nos mains; déjà l'anarchie est vaincue, le crime déjoué, la vertu triomphante. Une sainte coalition Départementale ressuscite le génie Français, & dissipe une secte hypocrite & perverse qui, tout en nous prodiguant les épithètes de la liberté, nous forgeoit des fers & alloit enfin couronner son chef après avoir cimenté son trône du sang des bons Républicains.

Sans crime
Béni soit à jamais le Patriote pur qui a servi la révolution & sans remords; mais maudit soit de toutes les nations le monstre exécrable qui, sous le masque patriotique, a égaré l'opinion du bon Peuple, pour parvenir aux places par le sentier des crimes, & s'enrichir des dépouilles sanglantes de ses victimes.



Le nom Français, jadis fameux dans l'histoire du monde & dans les fastes de la vertu, a été avili par des tyrans qui avoient paralysé jusqu'à nos pensées; mais enfin, un cri général d'indignation s'est fait entendre; le Français a montré son vrai caractère, l'illustre Marseille a déployé l'étendart des vertus républicaines. Par-tout le peuple s'est levé, & la voix de ce vrai & unique souverain a pros crit l'anarchie & brisé son sceptre homicide.

L'anarchie bannie des Départemens se rallie, dit-on, à Paris; entoure, viole & incarcère nos Représentans. Cette Cité, qui a dans le principe si bien mérité de nous, se laisseroit-elle corrompre ou dominer au point de devenir le foyer des plus grands maux & le tombeau de la liberté ?

Non, Français, loin de nous cette terreur; déjà nos phalanges s'avancent; l'étendart de l'unité & indivisibilité de la République, de l'extirpation de l'anarchie, du respect des loix, des personnes & des propriétés, ne sera ni méconnu, ni insulté par nos frères les Parisiens.

Volez donc à Paris, vrais Patriotes de tous les Départemens; tout ce qu'il y a d'honnêtes citoyens dans cette Cité fameuse, n'attend plus que vous pour se lever à son tour, chasser les désorganisateur de tout genre, de toute secte, de tout parti, rendre à la Représentation Nationale sa dignité avilie, en imposer aux auteurs des dissensions; & de cette paix intérieure, naîtra enfin une constitution libre dans sa formation comme dans ses principes, qui assurera à jamais, & notre union & notre bonheur, dissipera

l'espoir & la coalition de nos ennemis, fera l'admiration de l'Europe entière, & servira successivement de modèle à tous les peuples de la terre.

DILOULOUFET fils, Président de la Section N°. I. de l'Egalité Républicaine.

BILLARD, CHAUVET, Secrétaires.

BAYON, Président de la Section N°. II. de la Liberté.

BARTOLIN, Secrétaire.

Le " Journal de Marseille et des Sections " reproduit le texte intégral le 9 juillet.

Le Musée Calvet renferme un exemplaire de ce tract dans le manuscrit n° 2.962.

Les Archives du Département de Vaucluse possèdent l'exemplaire envoyé par les sections de Pertuis à la Section de VIENS, patrie du chef royaliste LONIER LE LA QUERRÉ. Cet exemplaire a un cachet en cire rouge, avec, en relief:

- une couronne de comte, qui surplombe
- un cœur transpercé d'un glaive sur fond d'azur,
- en-dessous, un cœur surmonté d'une croix.

Un "patenôtre" (chapelet) part de la couronne et entoure les armoiries.

Ce cachet a été apposé par Pertuis, cela prouve l'orientation royaliste de l'envoyeur.

D. 97

A AIX, de l'Imprimerie de la Veuve ANDRÉ ADIBERT, l'ancien second de la République Française, 1793.

Dans cet "appel" soulignons quelques phrases :

- " Le peuple...unique souverain.
- l'indivisibilité de la République.
- Le respect des lois, des personnes et des propriétés.
- Volez donc à Paris !
- Naîtra enfin une constitution libre qui assurera à jamais notre union et notre bonheur !"

Quelles sont les opinions des Pertuisiens qui ont signé ce texte ?

- Un patriote : BILLARD-BAYON;
- CHAUVET, Charles Louis Marie, sera accusé de fédéralisme.
- Dommage qu'il manque le prénom de BARTOLIN, qui permettrait de préciser son parti.
- DICULOUFET se révélera partisan de l' Ancien Régime.

LA FRANCE

Suite à la visite des commissaires envoyés par les sections de Marseille, des communes envoient leur adhésion au manifeste contre la Convention et pour une Fédération à Bourges.

Ainsi Cadenet (AD BDR, L 1974) Cucuron (16 juin) qui le 2 juillet dit envoyer 30 volontaires (Journal de Marseille). VILLELAURE adhère au manifeste Marseillais du 12 juin (le 7 juillet).

Ainsi " la section de Rognes, bien aise de s'allier à celle de Marseille", Meyrargues, Digne... (Journal de Marseille, du 27 juin)

Les uns après les autres de nombreux départements se rallient à ce projet: Toulon, Lyon, Bordeaux, Caen

Fin juin, une soixantaine de départements sont en révolte contre la Convention.



Les Députés des 42 Sociétés Républicaines des Départemens de la Drôme, du Gard, de l' Ardèche, et des Bouches du Rhône réunis en assemblée générale à Valence, chef-lieu du Département de la Drôme.

COUPEE en DEUX

Par contre, 42 sociétés Populaires de la Drôme, du Gard, de l'Ardèche et des Bouches du Rhône se réunissent à Valence du 24 au 26 juin:

" L'Assemblée déclare que la CONVENTION nationale est le centre d'unité et le seul point de ralliement de tous les Français."

Ils manifestent autour de l'Arbre de la Liberté cet arbre, signal du ralliement de nos vœux, de nos cœurs, de nos bras, de toute notre existence, si jamais il pouvoit être abattu, (c'est là chose impossible) les barbares n'y parviendroient qu'en passant sur nos corps la Drôme, L 134, 1104, page 14)

A.D.

Le Tribunal Populaire, créé par les "sections" est chargé de juger ceux qui favorisent la Convention. Comme souvent dans les périodes troublées, c'est l'occasion d'accuser ceux de l'autre bord. Entre Pertuis et Aix, par va et vient, on va remuer les dessous de l'émeute du 15 juillet 1792.

Un officier municipal avait été tué: VAUGIER. Sa veuve, M-Thérèse BILLARD, porte plainte devant les sections d'Aix, le 10 juin 1793. Elle dénonce 22 Pertuisiens. (AD 8 L 42, n° 2)

Le 16 juin l'autre VAUGIER, pousse Justine RISSY à faire une dénonciation à Aix. Elle témoigne que le surnommé BURCE (ARNAUD) s'est vanté d'avoir tué VAUGIER. Quelques mois plus tard, en relisant cette déposition, elle dira qu'on y a ajouté deux choses. (8 L 42 n° 1)

22 juin, l'épouse du chirurgien Vincent BOUNAUD dit aux sections d'Aix:
Pertuis est " toujours sous le joug anarchiste"...

Le 1^{er} juillet, CROZE importune Crépin JOURDAN un capitaine de la Garde Nationale, afin qu'il aille déposer à Aix.

Après avoir dit les noms de ceux qui ont enlevé les armes et les munitions de la maison commune, il poursuit:

La section de la Liberté ne contient que des clubistes. Ils ont les armes; et les municipaux sont avec eux. Ces derniers disent qu'ils ne prêteront jamais le serment Marseillais " qu'ils reconnaîtront toujours la Convention... Jeudi passé, un gendarme de cette ville et un Marseillais habillé de vert, les cheveux à la Jacobine, étant à Pertuis et y séjournant jusqu'à samedi... au café LIOTARD, tenaient des propos incendiaires contre Marseille et Aix, à raison du serment" (AD 8 L 42, n° 4)



BIRET
ESTAMPES
Folio 75
n° 128



Ce même jour, sur les insistances de ROCHE, P. Augustin REY, cordonnier fait une dénonciation (n° 5). Ce qu'il dit comme témoignage sur les événements du premier semestre 1792, a été inséré en son temps. - Mais voici le dernier paragraphe de cette déposition:

En février dernier (1793), BILLARD fut pendu en effigie, sur la place. ARRENT, membre du district d'Apt, monte à la tribune du club de Pertuis et dit " avec beaucoup de fureur, que le citoyen Billard s'était tiré de partout, mais que ce soir, il n'échappera pas de ses mains."

Quelques mois plus tard, on lui reproche son fédéralisme et sa déposition à Aix. On la lui lit. Il reconnaît toutes les dénonciations de sa déposition sauf ce dernier paragraphe et il explique: on lui a fait " signer sa déposition sans la lui lire." Le secrétaire s'est donc permis d'ajouter à la dénonciation. Il a fait ce-la, poussé par QUI ? (AD 8 L 42, n° 5)

Le 2 juillet, le dossier des dénonciations en contient dix.

La première à déposer est la femme d'Hugues BILLARD, notaire. La suite de son témoignage est aux archives départementales des B&R: L. 3.108.

CROZE fait déposer Fr. ROCHE et pousse Louis SERRE. Le premier reconnaîtra plus tard qu'un bossu l'a questionné, mais qu'il "n'a pas dit cela" Le second dira qu'il n'a pas déposé.

Seule Madeleine PARDIGNON maintiendra ses dires sur le coup de pique -mortel- donné par Le PECHIER à Sébastien AUDIERET.

Les quatre autres diront qu'ils n'ont jamais déposé à Aix.

Etrange dossier, fabriqué de morceaux vrais et faux... même si quelques uns avaient déposé en réalité et n'avaient ensuite, pas eu le courage de maintenir leur parole...

Qui se démène ainsi ?

C'est principalement Joseph (DE) CROZE, lui qui le 7 mars 1789 avait été choisi par les nobles non possédants fief de Pertuis, pour défendre leurs intérêts et leurs droits, contre les nobles possédants fiefs. (page 105)

C'est encore CROZE qui sollicite Jn Jh GIRARD. Celui-ci dépose bien à Aix., mais "il n'a pas dit comme cela", et on ne lui a pas lu la déposition avant de le faire signer.

ARDIGIER, négociant, reconnaît sa déposition sur les événements de juillet 92. Et sur la situation actuelle, il déclare; " JOUVENE répète au peuple et dans les sections que ce n'est pas encore fini."

CROZE pousse des gens à déposer sur la "bagarre" de Pertuis, du 15 juillet 92, sinon, ils s'exposent à des "poursuites". (AD 8 L 42)

Le 2 juillet CROZE et ROCHE se rendent au Comité de Sûreté générale des sections d'APT.

Ils ont mis sous les yeux du comité une pétition signée par un nombre de citoyens de Pertuis, et qu'ils doivent présenter au Comité de Sûreté Générale des sections d'Aix, par laquelle ils retracent l'état d'ANARCHIE où se trouve encore cette commune et le peu de progrès qu'ont les sections, par les obstacles que les malveillants y opposent...(Ils) ont prié le comité d'appuyer cette pétition auprès du comité d'Aix, et de se concerter ensemble sur les mesures à prendre pour rétablir l'ordre dans cette commune." Pour cette mission, Apt députe à Aix: GUILLIBERT, en priant cette ville d'étendre aussi " sa sollicitude sur les autres communes du district qui gémissent encore sous les pressions des anarchistes et des méchants" (AD B&R L ;974)- Dans le langage de l'été 1793, ces mots désignent les Jacobins.

Le rapport du commissaire MEJEAN rejoint cette démarche:

" Arrivé à AIX, je fis rencontre d'un membre du Comité de Sûreté Générale de Pertuis qui venait pour demander des commissaires pacificateurs; et sur ses instances je me rendis à Pertuis où je fus reçu par les vrais patriotes comme un ange tutélaire. Je visitais les sections le même soir et je trouvais les esprits divisés au sujet de la réclamation des armes cachées depuis la dernière (sic) que réclamait la section de la Liberté pour les faire raccommorder et pour en armer les bons citoyens"

Vu les opinions des sections, il semble qu'il faille établir le texte comme suit: " les armes cachées depuis l'an dernier que réclamait la section de l'Egalité" car elle était plus favorable aux "sections".

MEJEAN ajoute: " qu'on lui tint différents propos sur les "malveillants". " Voyant les esprits s'échauffer, crainte qu'il en résultât quelque inconvénient fâcheux, je les invitais à rester tranquilles et unis, jusqu'à la venue des commissaires d'Aix." Nous sommes le 30 juin. (AD B&R L 1960, pièce 9)

Mejean se rend à Villelaure. Le président de la section l'invite à rester " pour y ramener les esprits à l'ordre et à la paix parce qu'ils étaient divisés sur le partage des biens communaux"

Le commissaire poursuit sa tournée par Cadenet Cucuron... Afin de comprendre son rôle, lisons d'abord une lettre du Comité Général des Sections de Marseille aux sections d'Apt.

1°
mission
Marseille

MARCHER CONTRE PARIS

Marseille, le 16 Juin 1793, l'an second
de la République une & indivisible.

*Le Comité général des 32 Sections de Marseille, aux Citoyens
composant les Sections à Apt. SALUT.*

CITOYENS, FRÈRES ET AMIS,

LES Sections de Marseille ayant déterminé d'envoyer une force départementale à Paris, pour rendre à la Convention nationale la liberté dont les factieux la privent depuis long-temps, nous vous invitons de concourir à cette expédition avec les braves Marseillais.

Ils se trouveront à Avignon dimanche prochain, au nombre de 512, avec les

pièces de canon nécessaires. Ils y resteront quelques jours. Les Citoyens de votre Commune qui voudront les joindre, se rendront à Avignon, & seront incorporés dans le bataillon. Il faut que ce soit des Citoyens de bonne volonté, connus, bien famés & bons Republicains, munis d'un certificat de bonne conduite, qui leur sera accordé par la Section assemblée, armés, habillés, équipés, exercés au maniement des armes.

Ils auront 30 sols par jour & l'étape en route, & 30 sols sans étape dans les endroits où ils séjourneront plus de deux jours, sans distinction de grade, & sans gratification quelconque, soit pendant toute la durée de l'expédition, soit à leur retour.

D. 99

APT répercute ces consignes à tout le district.

*Le Comité général des Sections d'Apt, aux Sections du District:
SALUT.*

Apt, 20 Juin 1793, l'an 2 de la République Française.

CITOYENS, FRÈRES ET AMIS,

ARCHIVES
DE VAUCLUSE

ENTENDEZ la Patrie qui vous appelle. Les Marseillais sont partis : ils vont terrasser le monstre de l'anarchie dont le siège est à Paris. Joignez-vous, Citoyens du District d'Apt, à ces braves Défenseurs de la Liberté. Les Départemens sont levés pour renforcer cette sainte coalition. Ce n'est plus pour des factieux, pour des intrigans que vous allez combattre, c'est pour vous, pour vos femmes, vos enfans, vos propriétés ! Partez ; le titre de délibérateurs de la France vous attend à votre retour. Partez ; la cause de toutes les Nations ne peut manquer d'être couronnée par le succès.

mais c'est ici un dernier effort, et qui doit empêcher votre entière ruine.

Tout est libre dans ces engagements, Citoyens : vous ne devez recevoir de loi que de votre Patriotisme.

C'est à jeudi prochain ; 27 de ce mois, qu'est fixé dans cette Ville le rendez-vous général de tous les Volontaires du District. C'est d'ici qu'ils partiront pour Avignon où doivent se trouver dimanche prochain vos Frères les Marseillais, pour y attendre les différens renforts. Néanmoins ceux qui trouveront plus commode de se rendre à Avignon directement, pourront se dispenser de passer par cette Ville.

Le commissaire MEJAN essaie de faire appliquer cette décision du district d'Apt. - Le 6 juillet il est à CUCU-RGI qui arme 30 volontaires pour "marcher sur Paris".

- Le lendemain, à CADINET, il réussit à favoriser la levée de 46 hommes, et se vante d'y être parvenu en 3 h.

- Le 8, à LAURIS, il fait admettre de "tirer au sort par escouade". (AD B&R, L 1960, pièce 9).

6 juillet

7 h du soir, arrive un ordre du district, urgent: Demain, 7, faire partir 89 hommes de la G.N. pour se rendre à L'Isle afin de renforcer l'armée favorable aux Fédéralistes Marseillais. - la commune donne ordre à chaque commandant de fournir 45 hommes. "Nous laissons à vos soins le mode de recrutement: par compagnie entière, par division ou escouade, ou par la voie du sort dans la totalité". (AP, 6 juillet 1793).

...Les sections en délibèrent. A celle de l'EGALITE Ch. Louis Marie CHAUVET, pro-fédéraliste, dit cependant:

-- " Avant de faire la levée il faudrait en connaître le motif et l'emploi afin de ne pas fournir des hommes pour aller combattre contre leurs frères " En tant qu'aide-major d'un bataillon de la G.N. il n'est pas d'avis de faire la levée. (AD Vse, 8 L 42).

10 h du soir. D'AIX arrivent deux commissaires porteurs d'un ordre de mission ainsi rédigé:

" Le Comité de Sécurité générale des six sections d'Aix, instruit PAR LA VOIE PUBLIQUE de la MISANTHROPOLIE qui règne dans les sections de Portuis et de La Tour d'Aigues, étant instant de ramener au bon ordre les CITOYENS EGARES et donner de l'unité et de la force aux sections...vu l'urgence, le Comité a cru devoir nommer tout de suite deux commissaires... auxquels il donne pouvoir de prendre toutes les mesures propres à rétablir le calme dans ces deux cités; y faire respecter les personnes et les propriétés, ramener les citoyens égarés ou mal intentionnés aux vrais principes du Republicanisme, et prendre tous les moyens qu'ils jugent nécessaires: commissaires Antoine Etienne CHRISTINE, instituteur national et Louis PASCAL." (1) = DE ROZE ...

" Les huit commissaires des 32 sections de Marseille actuellement à Aix" approuvent cet envoi avec mission d'annoncer aux dites communes que sur leurs rapports ils enverront eux-mêmes des commissaires Marseillais" et prendront toutes les mesures jugées nécessaires."

Grand émoi au Conseil municipal, à la lecture de cette mise en demeure.

Le procureur de la Commune, JOUVENE, prend la parole, affirmant qu'

" il ne peut pas éviter de leur témoigner son étonnement sur le sujet de leur mission. Le conseil n'a aucune connaissance de la prétendue mésintelligence qu'on suppose entre les sections..."

" Tous ces faits ne peuvent être que les manoeuvres de citoyens MAL INTENTIONNES, calomniateurs et même PERTURBATEURS."

S'ils étaient des "citoyens paisibles, ils... auraient porté leur plainte

- soit au ^{de}ce ^{de}paix (c'est SILVY, patriote),

- à la municipalité (assez patriote)

- ou, s'ils ne veulent pas être connus, au procureur de la commune (c'est lui, JOUVENE, patriote et Jacobin)

- ou enfin au Comité de Sécurité générale" dont fait partie CORNAREL, favorable aux sections fédéralistes, mais où siègent aussi des patriotes.

C'est parce qu'ils n'ont pas confiance en ces patriotes que les gens de droite ont porté plainte à Aix. JOUVENE s'endoute très probablement, mais n'en parle pas.

Au nom de la commune il fait une déclaration de patriotisme ... qui convient aussi aux Girondins " souveraineté du peuple, obéissance à la majorité, respect aux personnes et propriétés, et résistance à l'oppression" même si Jacobins et Girondins voient dans les "opresseurs" l'autre camp.

JOUVENE manifeste la volonté de "poursuivre ... les anarchistes selon toute la rigueur des lois."

Jouvene invite les municipaux à faire une proclamation invitant les " citoyens qui ont à se plaindre de qui que ce soit de se présenter au Comité de Sécurité générale, demain, pour y faire leur dénonciation" en présence des commissaires d'Aix.

Le procureur pousse la pointe plus loin.
 " Dans le cas où les personnes qui ont été donner des renseignements (à) Aix et Marseille... ne s'y présenteront point (veuillez) DONNER les NOMS des personnes réclamantes" afin que la commune puisse les dénoncer comme des " factieux, anarchistes et agitateurs" (A.M. 6 juillet 93)

7 juillet

La majorité des conseillers adhèrent aux demandes du procureur JOUVENE. Quatre auraient préféré qu'auparavant on demande l'avis des commissaires; ce sont quatre fédéralistes (sur les cinq que compte le conseil): CORNAREL, TOUR, CHAUVET, hommes de loi et NICOLAS, négociant.

Mr le maire fait part d'une nouvelle lettre du district d'Apt. Que chaque commune députe un de ses membres pour présenter au district le vœu de la commune sur tous les points suivants:

- + sur le "serment demandé par le département et sur l'arrêté pris par cette administration (départementale) de NE PLUS RECONNAÎTRE les décrets de la Convention depuis le 31 mai dernier jusqu'au moment où elle sera rétablie dans son intégralité
- et de reconnaître le TRIBUNAL POPULAIRE
- + sur les moyens à prendre pour pouvoir changer les administrateurs (du district), s'il y avait lieu
- et les remplacer par d'autres, dignes de la confiance publique;

Ces questions sont très importantes. Comme plusieurs conseillers sont absents, le débat est renvoyé au lendemain.

Dans la ville, à cette période quelques noms sont connus comme ayant défendu les idées fédéralistes.
 • Jh GERBAUD, supérieur de l'Oratoire (AD B&R 8 L 42)
 • L'élimination des Girondins, le 31 mai, modifie sa manière de parler des événements. Plusieurs fois il rencontre Jh (LE) CROZE. En tant que membre du Comité de Surveillance, il est un des vérificateurs des paquets de la poste; un de ces paquets n'est pas parvenu à destination. Ce fait lui est reproché.

• Mathieu BOUNAUD, originaire de Pertuis, habite à Marseille. Il a parlé contre le club et afin qu'on établisse des "sections, comme à Marseille ...Ce serait notre bonheur !"

• Etienne BARBIER, perruquier:
 " " Si on ne (veut) pas reconnaître les Marseillais, ils se fe(ront) reconnaître !"
 (Témoin J-André BLANC)

• Le fils cadet de ROCHE, bourgeois, va aux sections malgré les remarques de son père. Ce dernier a conseillé à plusieurs de " tenir ferme pour la Révolution puisqu'elle nous procurait le premier bien, qui est notre LIBERTÉ".
 • L'autre frère ROCHE, au contraire, dénonce la république: Si elle dominait " la Constitution nous dévorerait tous...Nous serions obligés d'abandonner tous nos biens."
 (AD B&R . 8 L 42)

Le 6 juillet, le département ordonne " la radiation de la liste des émigrés, des citoyens BILLARD, père et fils, de Pertuis." (AD B&R L III, 10)

32. QUEL PARTI CHOISIR ?

8 juillet 1793

Chacun des conseillers va s'exprimer personnellement pour dire s'il se rallie aux Fédéralistes Marseillais, ou s'il refuse.

JOUVENE, procureur de la commune, parle le premier (Le secrétaire rédige toujours les textes à la troisième personne.)

Jouvene " il jure de maintenir la liberté et l'égalité, de faire respecter les personnes et les propriétés, l'unité et l'indivisibilité de la république; - et que, quant aux autres objets, il se réfère au parti que prendront les citoyens des deux sections, ses commettants, qui l'ont chargé de faire parler leur intérêt" en l'élisant procureur, " mais non leurs consciences. Que d'ailleurs il n'est point lui-même assez instruit sur les affaires générales de la République pour donner un avis qui lui paraisse évidemment bon."

Curieux langage que celui de ce Jacobin très politisé: il prétend n'en savoir pas assez sur la politique. En se rangeant d'avance à la décision de la majorité il sauvegarde l'avenir

Ensuite le maire, SIGNORET, se dit "moins instruit encore que le procureur". " Les administrations supérieures devraient éclairer les communes" Son avis: " attendre le résultat de la délibération du district"... Mais le district attend que la base fasse connaître son opinion !

Troisième à parler: TOUR. Il prend nettement position " Considérant que la Convention Nationale ne jouit pas de la liberté par l'oppression où la tiennent les tribuns et que la représentation nationale n'est plus dans son intégrité."

Il se déclare pour la prestation du serment De plus; " le tribunal populaire sera rendu légal par l'aveu des justiciables".

Les leaders ont parlé. Les autres municipaux vont se rallier à tel ou tel chef de file.

Avec TOUR, cela fait sept qui se déclarent pour le serment: YVAN, CORNAREL, RIEY, VELIXANDRE, NICOLAS, REYNAUD.

Prêteront serment après la décision du district: CHAIX, HUGUES, VIAI. - LICHTARD s'y rallie: Il s'est fait " une loi de se conformer toujours au vœu formé par le peuple". ainsi que SIGNORET.

Peront le serment... lorsque le département et la Convention seront d'accord: VAUGIER, MEIL (deux neutres, politiquement) Or il faut choisir entre eux !

Vourent bien prêter le serment traditionnel, mais non s'engager contre la Convention: JOUVENE, CAST, GAUDRIAN, BILLARD.

GIRAUD attend que tous les conseillers soient présents. et TARAS dit qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

Donc sept optent pour le serment Marseillais: quatre fédéralistes, deux patriotes qui s'y rallient et un neutre (Reynaud)

Les patriotes les plus marquants prennent ces positions assez neutres.

Personne ne dit être contre le serment.

Douze personnes "neutres", zéro "contre" Conclusion: la majorité est pour prêter le serment.

Reste à nommer le Pertuisien qui représentera la ville au district.

- TOUR réunit la majorité des voix. C'est lui qui le premier s'est déclaré pour le serment. Il refuse, vu ses "inconvénients."
- Successivement REYNAUD, YVAN, CORNAREL sont élus, et refusent.
- Enfin un qui accepte, CHAIX, à condition qu'on lui trouve un cheval. (A.M. 8-7-93)

Le district d'APT posait en plus la question de confiance :
 — Faut-il renouveler l'administration de notre district ?
 . Unanime, le conseil conclut :
 — Vous avez toujours mérité notre confiance. (AMP, 8-7-93).

Ce conseil du 8 juillet est très important puisque PERTUIS, timidement il est vrai, (seulement 7 oui sont francs) Pertuis rejoint tout de même le camp fédéraliste.

D'autres affaires très urgentes sont à l'ordre du jour de ce même conseil.

. Peu de citoyens ont porté leur fusil à la maison commune. " Le nombre apporté ne pouvait suffire pour armer le détachement de la Garde Nationale qui doit partir ce matin ". On va donc faire tout " de suite une nouvelle proclamation".

. Avant de se séparer les conseillers présents protestent contre les absents pour "les rendre responsables de tous les événements qui pourraient s'en suivre".

Cette séance du conseil a débuté le 8 juillet à dix heures du soir, pour se terminer " aujourd'hui à cinq heures du matin ".

Suivent les signatures :

Signatures manuscrites :
 giraud off.m. (off.m.)
 Alexandre D. H. (D. H.)
 Cornu n. ble (n. ble)
 Ripoy n. ble (n. ble)
 Hugues off.m. (off.m.)
 Didier n. ble (n. ble)
 Chais off.m. (off.m.)
 A. Lottard off.m. (off.m.)
 J. L. J. (J. L. J.)
 J. L. J. (J. L. J.)

D.101

PREMIERES ACTIONS MILITAIRES

L'armée départementale des BDR se concentre à ARLÈS, le 2 juillet, afin de remonter la vallée du Rhône. Le 4 elle passe à TARASCON et s'avance au sud de la DURANCE. Elle compte s'emparer du bac pour traverser la rivière, vers BONPAS.

le seul moyen de leur empêcher le passage était de couper le câble qui servait à diriger le bateau ; pour y parvenir il falloir parcourir la moitié du lit de la rivière.

D. 102

(Le Courrier d'Avignon, 10e volume, page 88, 27 floréal II). (D.103 = 9e volume, p. 1392, 4 ventose II)

Les rebelles Marseillais voulaient traverser la Durance. Une colonne républicaine d'Avignon se porta sur la rive droite de cette rivière, pour forcer les fédéralistes à rester dans le département des Bouches-du-Rhône ; il fallait s'emparer des pontons & en couper les câbles. Une mousqueterie terrible en défendait l'approche ; les plus courageux balançoient ; un enfant se dévoua ; c'est Agricol Vial ; il n'a que treize ans ; il se présente ; vainement on le refuse ; il se jette d'une hache, s'échappe, s'élance, vole ; il est dans un clin-d'œil sur le pied du ponton, & de son faible bras fait tomber la hache à coups redoublés sur le câble qui s'y trouve attaché ; cinq décharges de mousqueterie ne le font point partir ; à la dixième une balle l'atteint, il tombe.

Il n'en parvint pas, dit-il, & que ce spot mort par la liberté.

D.103

Traduisons :

-" Ils ne m'ont pas manqué. Cela m'est égal. Je meurs pour la **LIBERTÉ** ! "

. **VIALA** est achevé à la baïonnette.

Il a 13 ans



Bara amenant deux prisonniers
BOURSIN - PETIT

I. 230

Un an après cet événement il fut décidé de mettre son corps au Panthéon avec celui du jeune **BARA**, 14 ans, qui venait de mourir courageusement. Le transfert n'eut jamais lieu.



La statue de Bara dans les écoles. **PETIT**



VIALA, dessiné par **DESRAIS**, gravé par **PITON** (M. Calvet, Estampes, **RAYNOLT**, Atlas n° 58, pièce 26, "V") **I. 229**



BOURSIN

Mort héroïque du jeune Bara

PETIT

Le 5 juillet, 300 habitants de L'Isle sur Sorgue prennent le poste de **BONPAS**, permettant aux Marseillais de passer la rivière.

Le 7, les fédéralistes entrent en Avignon qui avait une municipalité Montagnarde. 200 Jacobins sont arrêtés et 1.200 prennent la fuite dire le "Courrier d'Avignon" de Tournai. (Courrier d'Avignon n° 178, du 4 sept 93, p. 709) Même si Tournai amplifie les chiffres, ce qu'il dit permet de deviner l'ambiance,

Une municipalité fédéraliste est mise en place.

L'armée du Midi prend **ORANGE** le 10 juillet

Pendant ce temps les Fédéralistes du Gard se sont rassemblés à Pont St Esprit

...

Cependant la Convention Nationale prépare une riposte.

A la mi-juin, quelques bataillons sont détachés de l'armée des Alpes pour aller arrêter l'avance des **ESPAGNOLS**, vers les Pyrénées. (Ms 3.24, f. 156)

Paris change leur ordre de route et les fait arrêter à **VALENCE**. **GUILBAL** nous donne les renseignements suivants: Sont rassemblés dans cette ville:

le 2e bataillon du 59 e régiment de Bourgogne:	605 hommes
2e Bon des B-Alpes	509
1 er Bon du Mont Blanc	320
Artilleurs du 1 er Bon de Lozère)	
et compagnie légère de Daumartin)	145
Cavaliers du 2e Rgt de cavalerie	25
Dragons ALLOBROGES	85

On parlera de l'armée des Allobroges agissant contre l'armée du Midi fédéralistes. Au plus fort de leur nombre les Allobroges seront 864. A **VALENCE** la **CONVENTION** a 1.700 hommes.

Ils descendent à MONTELEMAR où les rallient 603 Allobroges.

Cette armée, sous les ordres du général CARTEAUX prend finalement Pont St Esprit le 14 juillet (Les fédéralistes normands subissent une défaite à Passy-sur-Eure, le 13 juillet) A Pont St Esprit sont faits 450 prisonniers, tandis que le 1^{er} bataillon du 59 Rgt rejoint le parti de la Convention.

Devant cette situation, l'administration du Gard rétracte son serment fédéraliste.

Ce même 14 juillet, une autre aile de l'armée de la Convention s'avance aux portes d'Avignon et le lieutenant colonel DOPPET établit son camp au PONTET, (voir ses mémoires)

Le 21, le 2^e Bon de la Côte d'Or qui regagnait les Pyrénées, se joint à l'armée de CARTEAUX. Celle-ci, lorsqu'elle sera au plus fort de ses effectifs, regroupera 28.050 hommes.

Ces événements expliquent quelques déboires du commissaire MEJEAN, dans le district d'Apt:

- Le 10 juillet il apprend que le détachement de Gardes Nationales de Cadenet, mobilisés le 7 pour L'Isle, sont déjà de retour.- A peine arrivés à L'Isle, il avait été renvoyé par le citoyen ROMAN commissaire du district d'Apt".
- Le 11, ceux de LAURIS sont de retour.
- Le 12, ceux de Villelaure, partis le 10, sont également retournés.

Sans doute la commune de L'Isle ne tenait pas à nourrir tout ce monde.. Et puis dans cette petite guerre de mouvement, les événements évoluaient vite ...Tellement que le 13 CADENET l'appelle à l'aide pour une nouvelle mobilisation. MEJEAN réussit à décider 24 jeunes, alors que 16 sont demandés.

Mais à VILLELAURE, le 14 " Nous eûmes toutes les peines du monde à trouver six hommes" (AD Bdr L 1.960, pièce 9)

VERS UNE NOUVELLE ADMINISTRATION DU DEPARTEMENT.

Le Comité des 32 sections de Marseille trouve que les administrateurs du département n'épousent pas assez ses idées. Il décide de s'en débarrasser le plus vite possible.

C'est urgent, dit-il. On n'a pas le temps de consulter les sections du département. " Nous proposons de présumer le vœu de nos frères du département".- Alors le comité des sections DESTITUE l'administration du département;

- nomme des administrateurs provisoires;
 - décide que dimanche prochain, 7 juillet, chaque section du département élira un député pour l'assemblée électorale laquelle élira une nouvelle administration du département.
- (AD Bdr L III, 10, 3 juillet = L 46).

Ainsi les "sections" de Marseille lèvent une armée contre la Convention parce que, poussée par le peuple de Paris, elle a destitué une partie des Girondins...Mais elles, sections, destituent ceux qui les gênent: le conseil municipal de Marseille, puis l'administration du département. Prête d'attitude: on se permet de faire ce que l'on combat chez les autres !

Cependant en ce début juillet, les citoyens participent moins aux assemblées des sections, et trois d'entre elles (9, 11 et 19, dit Guibal) ne sont pas d'accord avec ces mesures dictatoriales.

Le 6 l'administration provisoire déclare qu'elle a toujours regardé l' " établissement du MAXIMUM des grains comme une mesure funeste à tous les habitants" (AD Bdr L.128, 6 juillet) En effet les Girondins sont partisans du libéralisme économique.

Assemblée électorale à Pertuis. La section de la Liberté a élu P. OLIVIER, négociant; celle de l'Egalité a élu Jh DE CROZE, enseigne de vaisseau (AD B&R, L 278 12 juillet).

Réunis à Marseille les députés des communes, ce 12 juillet, élisent deux députés pour l'Assemblée de BOURGES - GILLY et VINCE- (13 juillet) pour contrer la CONVENTION. Les jours suivants se passent à élire les nouveaux administrateurs du département. DE CROZE est élu par 181 voix sur 207. Il écrit à la section de l'Egalité de Pertuis qu'il accepte ce poste (AD Vse, 8 L 42, 21 juillet Lettre autographe).

A cette même époque Pertuis députe Ch. Louis Marie CHAUVET à 8 sections de Marseille. Il y est bien accueilli (AD Vse, 8 L 42).

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Trop d'absents aux conseils des 10, 11 et 13 juillet. Les municipaux présents sont venus pour rien puisqu'ils sont trop peu nombreux pour délibérer valablement. Et pourtant des problèmes sont en suspens. Aussi décident-ils: par la suite, qui ne viendra pas sera dénoncé pour "désertion de poste"

Le 14, dix propositions sont à l'ordre du jour; et la première, à elle seule, comporte trois points... ceux qui ont été soulevés par les commissaires d'Aix et de Marseille.

- ★ 1°---1- La section de la liberté est accusée de tenir "aux principes clubistes", de mettre des entraves aux délibérations prises par l'autre section. Cela ressort des dénonciations faites aux sections d'Aix.
- Réponse du conseil:

Il n'y a pas d'opposition. Une preuve ? -- La Société populaire était (au passé) composée de tous les membres qui forment aujourd'hui les deux sections.

-2- Y a-t-il eu des propos sur la malheureuse journée du 15 juillet dernier ?

Y a-t-il eu des menaces de vengeance de part et d'autre qui puisse faire craindre de nouveaux désordres?

-- Réponse:

. Le procureur: il n'a " reçu aucune plainte "
 . " Le conseil a délibéré unaniment qu'il pouvait s'être tenu des propos individuels et isolés qui n'avaient pu être constatés, et qui ne devaient donner aucune crainte, surtout avec les précautions prises pour en arrêter le progrès" - Curieux. Quels progrès, s'il n'y avait rien au départ ?
 Quelles précautions ont été prises ?

-3- Puisque le district a délibéré de prêter le serment, nous le prêterons.

- ★ 2°-- Deuxième proposition. Les sections font une pétition afin que la commune fasse promptement réparer la chapelle des Pénitents Blancs, pour qu'elle serve aux séances de la section I, de l'Egalité. La demande a été formulée en des termes que le conseil municipal estime inacceptables:
 " Le comité de sûreté (des sections) s'est trompé en prenant le conseil général (municipal) pour son bureau d'exécution". Néanmoins, il charge le comité d'assurer l'exécution du projet.

- ★ 4° On reparle de mettre en activité les fours à pain, appartenant à la ville.

- ★ 7°-- ESPAGNE donne sa démission à cause de ses inconvénients et de son âge. Accepté.

- ★ 8°-- REYNAUD, un des notables, veut aussi démissionner. La majorité de ses collègues refuse car il ne donne pas de motif valable.

- ★ 9°-- Le district- le 13- demande d'envoyer 30 hommes à L'ISLE. Les commandants de la Garde Nationale sont chargés de l'exécution.

(A.M. 14 juillet 1793)

10 heures du soir: sonne le tocsin et bat la générale. Des gens se mettent aux fenêtres et dans les rues. " Des citoyens mal intentionnés viennent de mettre l'alarme dans le pays en mettant le feu à des gerbiers, au quartier du Clos de St Pierre... dans la propriété de Laurent ARNAUD" un "coiffeur" qui habite Marseille.

-- Fermez les portes de la ville !

-- Patrouilles, circulez !

-- Citoyens, éclairez vos fenêtres, la nuit. Deux officiers municipaux vont sur les lieux ainsi que onze Gardes Nationaux. - Ils constatent que le chaume n'a pas brûlé entre les deux gerbiers; donc l'incendie est volontaire. Mis par qui ?

LEVÉE A RETARDÉMENT

Le dernier ordre de réquisition concernait 30 gardes nationaux, à trouver, volontaires ou tirés au sort. Ils devaient partir le 15.

16 juillet. Rien de prêt.

EREST, commandant du bataillon des Capucins, vient rendre compte au conseil.

" Malgré toutes les précautions qu'il a prises pour effectuer la levée de 15 hommes... il n'avait pu venir à bout que d'assembler 6 de ses officiers" Et ces derniers n'ont pas réussi à réunir leur compagnie.

La municipalité renouvelle son ordre aux deux commandants, mais en y trouvant des excuses: " l'alarme qu'il y eut dans la nuit du même jour est sans doute la cause du retard" apporté à réaliser la levée.

Le commandant EREST explique: les difficultés sont dues " à la récolte - moissons - et à l'indiscipline... l'insubordination qui régnait" Ainsi ses hommes par leur absence le mettent " hors d'état de pouvoir suivre son vœu" de suivre les ordres du district

Il appelle la municipalité à son aide.

Derrière les excuses s'exprime la résistance passive aux fédéralistes.

Ch BARTOLIN, commandant en second du bataillon de l'Oratoire vient au nom de son supérieur, le commandant BSMICL, dire que celui-ci est au lit, malade.

Lui aussi demande l'aide de la municipalité qui ordonne une nouvelle proclamation: que tous les jeunes concernés viennent à 8 h, " pour procéder à la levée dans le mode qui sera adopté par l'assemblée". (A.M. 16 juillet 93)

AFFICHAGE CLANDESTIN

TARAS, officier municipal, a "trouvé le citoyen DAVID, gendarme, de la brigade d'Aix, qui affichait des arrêtés du département, qu'il en avait même affiché un au lieu destiné aux affiches de la municipalité: qu'il était surpris que ce citoyen s'avisât de mettre des affiches sans en avoir demandé l'autorisation à l'administration, et sans les avoir signées lui-même, comme la loi le porte."

TARAS a arraché une de ces affiches et la dépose sur le bureau.

Le conseil, UNANIME, décide de poursuivre DAVID devant le tribunal compétent et va en avertir le district.

C'est un signe de plus que le "fédéralisme" de la municipalité est une concession à la pression environnante. Sinon pourquoi s'en prendraient-elle à un arrêté du département ? (A.M. 17 juillet)

Ce 17 juillet, le maire SIGNORTT est à Aix. Hugues BILLARD, notaire, vient le trouver et lui remet un paquet à l'adresse de la municipalité. Ce paquet est ouvert au conseil du lendemain. S'y trouvent:

- un arrêté de l'administration provisoire du département du 10,
- une lettre pour la municipalité, du 16.

Les Archives départementales du Vaucluse contiennent trois lettres autographes de Jh De CROZE De Marseille, il écrit à la section de l'Egalité de Pertuis, qui l'a élu à l'Assemblée électorale (8 L 41)

Dans la lettre du 14 juillet il parle des députés élus pour BOURGES, du serment qu'ils vont renouveler le lendemain, du tribunal où il a assisté à plusieurs interrogatoires: "leurs crimes sont affreux, et ma plume se refuse à les tracer..." de TOULON qui se rallie à Marseille

Le 16 il décrit la cérémonie du serment devant "100.000 spectateurs, rue de Rome et de Noailles..Il y avait du monde même sur les toits!"

Des nouvelles militaires également.

" Cette nuit (= du 15 au 16) il y a eu un combat sur la côte entre trois de nos frégates et les frégates de l'avant-garde espagnole. la canonnade a été longue. Nous avons perdu cinq hommes. On dit que l'escadre espagnole est de 17 voiles."

Troubles dans le département: " Il y a eu à ARIES un combat entre les anarchistes (= les pro-Jacobins) et les patriotes (= les Girondins et royalistes réunis) Ces derniers ont eu le dessus et ont pris un canon aux autres."

Enfin des nouvelles sur le mouvement des armées.

" Nos troupes qui étaient à ORANGE se sont repliées, sur avis, en emmenant deux canons qui étaient dans la ville et après en avoir encloué deux autres "(en coinçant un clou dans le trou d'allumage, ce qui les rend inutilisables.)

" Les Marseillais, sur de faux-bruits que l'armée de DUBOIS ORANGE était prête à se porter sur Avignon, avaient évacué cette place"(8 L 42)

CUIBAL précise: 40 dragons de DOPPET entrent dans AVIGNON, libèrent les maratistes emprisonnés. Les Jacobins, libérés, font quelques excès. Des Avignonnais modérés vont supplier ROUSSELOT, Marseillais, de revenir dans la ville.

Croze ajoute: " Peu d'heures après, revenus de leurs frayeurs,, ils sont rentrés. Pendant leur absence, les prisonniers se sont sauvés. On en a repris une partie, tué six" (et non 60 ou 80 comme diront certains.)

" Marseille fait encore partir du monde pour renforcer l'armée d'Avignon. On nous a chargé d'inciter les sections, dont nous sommes députés à envoyer du monde aussi " afin de débouter au plus tôt cette " poignée d'anarchistes" (les adversaires sont vite désignés comme anarchistes) et afin de " jouir du calme et de la tranquillité" (AD 8 L 42, lettre de De CROZE, 16-7-)

Le 21 juillet, il ajoute: "L'armée de Carteaux qui est à ORANGE n'est point aussi forte...(qu') on veut bien le dire. La nôtre est de 5.000 hommes...d'anciens officiers et de bons ingénieurs...Aussi soyons tranquilles...levons-nous. Que l'égoïsme cesse, Que chacun s'oublie lui-même et ne pense qu'à la chose publique. C'est le seul moyen de se sauver et de SAUVER LA REPUBLIQUE." (8 L 42)



Du district d'APT, 60 hommes se sont " levés" pour rejoindre l'armée marseillaise (AD B&R, L III, 10, - 18 juillet 1793)

Devant les difficultés militaires le département décide une mobilisation plus importante: 54 hommes par section de Marseille, 27 par section du département (moins nombreuses), entre 18 et 40 ans. Le sud de la Durance se rassemblera à ORGN, et le nord, à CADENET. (AD B&R, L III, 10, 17 juil.)

La Garde Nationale est une structure où les patriotes traditionnels ont la majorité. Aussi cette mobilisation se fera devant les "sections" (A.M. 21 juillet 1793)

19 juillet. L'administration du district, dont JOUVENE fait partie, donne sa démission. Le département répond: les électeurs sont actuellement à Marseille. A leur retour ils voteront pour les remplacer (AD B&R, L III, 10, 19 juillet = L 46).

HERTUIS PRETE S E R M E N T 21 juillet 1793

Le Comité de Sûreté Générale des Sections a convoqué, à la mairie:

- . ses propres membres,
- . les chefs des sections,,
- . la municipalité,
- . la justice de paix du canton
- . le tribunal de commerce,
- . la gendarmerie,
- . les chefs de la Garde Nationale.

-- Entre les mains de qui va-t-on prêter le serment ?

Le compte-rendu municipal, et surtout celui du Comité de Sûreté générale des sections montrent à nu les divisions (AD B&R L 1.975, 21 juillet)

-- Entre les mains de notre président, répond le comité.

--Entre les mains du maire, vu la consigne de département, réplique le conseil.

-- Non, puisque c'est le comité de Sûreté qui vous a convoqués.

Les deux commissaires d'Aix sont du même avis.

-- Pardon, disent le maire et SILVY, le juge de paix.Nous n'avons pas pu prendre part à votre délibération. Certes vous nous avez convoqués, mais nous ignorions dans quel but !

-- Prêtons le serment, disent les uns.

-- Demandons des éclaircissements aux autorités, et renvoyons le serment à plus tard (signe combien peu ils sont pressés de prêter ce serment...)

Le temps passe. Chacun reste sur ses positions.

Le président du comité de sûreté:

-- " Ceux qui veulent, me suivent. Allons à l'autel de la patrie !

Alors le maire lit à haute voix le serment transcrit sur le registre de la commune et il ajoute:

-- " JE LE JURE. "

Le président sort, suivi d'un grand nombre de citoyens. On les rappelle. La discussion reprend.

Le président ressort. Alors tous le suivent
Il lit le serment marseillais: " Je jure de ne plus
reconnaître les décrets de la Convention..."
Différents corps vont jurer entre ses mains.

Sur une autre face de l'autel de la patrie, le
maire reçoit le serment du corps municipal.

Ensuite une délégation se rend chez CORNAREL,
malade et membre du comité, afin qu'il puisse prêter
serment.

En quatre lignes, le Journal de Marseille et
des sections, le 6 août, rend compte du
"serment prêté par les HABITANTS de cette ville
- de Pertuis- conformément à l'arrêté du département
du 19 juin dernier." Il a fallu plus d'un mois
pour que la municipalité accepte de le prêter.

LES DENONCIATIONS CONTINUENT

Jh MARTELLY parle avec Jh CROZE des dénoncia-
tions faites à Aix contre les Pertuisiens " de gauche"
Croze: Quinze ont déjà déposé. Il faudrait en ente-
dre encore neuf
Martelly: il convient d' "empêcher qu'il s'en en-
tende aucun à Pertuis, attendu que nous ne pouvons
nous fier qu'au citoyen CORNAREL !" (le président
au comité de Sûreté. (AD Vse, 8 L 42)

Après 21 jours d'interruption, Aix enregistre
des dénonciations du 23 au 29 juillet.

La déposition n° 16 est faite par le chapelier
J-B GILLY et elle est signée. Quelques mois plus tard
il reconnaîtra avoir déposé. "ais on a transformé
ses dires. Certes il sait lire l'écriture imprimée;
Cependant " il n'a jamais su lire l'écriture de main,
et ne sait pas écrire. (8 L 42) -- A ceux qui al-
laient à l'école la municipalité faisait obligation
d' " apprendre à lire dans les écritures à la main"
(voir p. 247).

La femme de Vincent BOUNAUD a sollicité Doro-
thée AVON, 26 ans, pour qu'elle dépose. Elle dira
plus tard: une partie de ce qu'on lira alors, c'est
faux, je n'ai pas dit comme cela. (8 L 42, 17)

CROZE pousse Marguerite GIRARD à déposer. On
a déformé sa déposition

Il sollicite également Renée AUQUER. Elle
affirmera n'avoir pas comparu.

Anne REY, femme d'Etienne CHAPUS, confirmera
plus tard sa déposition, disant que CHAIX est
contre-fédéraliste
De plus Poil Pointu, FELENC Fr. et son frère l'ont
attaquée en janvier dernier.

La 21 e déposition ne sera pas reconnue par
Thérèse REYNAUD.

Dans ces dénonciations souvent niées
par la suite, quelle est la part de vérité sous-
jacente ?

Ne revenons pas sur l'émeute du 15 juillet
92.. Ne disons pas les noms à cause de ces nom-
breuses rétractations. Cependant il vaut la peine
de présenter le texte suivant qui reflète l'ambi-
ance des oppositions dans une petite ville.

Louis aurait refusé de vendre du blé:
-- Je n'en ai pas " pour les gens de Pertuis".
Allez "manger des pâtes !"
Et lorsqu'il accepte d'en vendre, il exige d'être
payé en numéraire et refuse les assignats.

Jean Joseph: dira pour sa défense:
-- J'ai fait l'avance à la nation de 12 charges
de blé (20 hectolitres) et de 24 "quintaux"
de foin (près de 10 quintaux actuels)
(L'a-t-il fait spontanément? ou en répondant
à une réquisition ?)

-- On a voulu me faire donner 2.000 livres J'ai refusé
Alors on m'a dit: Tu donneras 25 livres par mois,
tant que la guerre durera...Je n'ai payé qu'une fois
(Pour avoir la paix, il s'engagera dans les convois
militaires).

Sa femme aurait dit:

-- On a fait mourir le Roi. A la place nous avons
500 m.....- Si on veut un Roi, on en aura un.
Et si l'on n'en veut pas, l'on en aura un quand
même, au moment où nous y penserons le moins.

Plus tard, pour sa défense, elle dira:

-- Je suis trop attachée à la République...Mon mari
a acheté beaucoup de biens nationaux.

Les factions essaient de s'éliminer les unes les
autres sur le plan local comme sur le plan national.

D'Une lettre de CROZE à la section de l'Egalité

-- " On vient d'apprendre par les papiers publics
que l'infâme MARAT avait été assassiné dans le bain
par une nouvelle Judith(8 L 42, 21 juillet)

LA CONSTITUTION proposée au PEUPLE

La Convention Nationale a voté la nouvelle
CONSTITUTION(23 juin) qu'elle propose au peuple

*Déclaration des droits de l'homme, lue & adoptée dans
la séance du 23 Juin. (Voyez la constitution N^{os}. 152,
155 & 157.*

Le peuple Français, convaincu que l'oubli et le mépris des
droits naturels de l'homme, sont les seules causes des crimes
et des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une dé-
claration des droits sacrés et inaliénables, afin que tous les
citoyens pouvant comparer sans cesse les actes du gouver-
nement avec le but de toute institution sociale, ne se lais-
sent jamais opprimer et avilir par la tyrannie, afin que le
peuple ait toujours devant les yeux les bases de la liberté et
de son bonheur; le magistrat, la règle de ses devoirs; le lé-
gislateur, l'objet de sa mission.

En conséquence, il reconnoît et proclame en présence de
l'Être-suprême, la déclaration suivante des droits de l'homme
et du citoyen.

Droit au bonheur:

Art. Ier. Le but de la société est le bonheur commun; le
gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissan-
ce de ses droits naturels et imprescriptibles.

II. Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la pro-
priété.

III. Tous les hommes sont égaux par la nature et devant
la loi.

VIII. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut
être empêché; nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle
n'ordonne pas.

Droit de propriété

XVII. Le droit de propriété est celui qui appartient à tout
citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses propriétés,
de ses revenus, de son travail et de son industrie.

XXVI. La souveraineté réside dans le peuple, elle est
une et indivisible, imprescriptible et inaliénable.

XXVII. Aucune portion du peuple ne peut exercer la
puissance du peuple entier; mais chaque section du sou-
verain assemblée, doit jouir du droit d'exprimer sa volonté
avec une entière liberté.

Droits au travail, à l'instruction:

XXII. Les secours publics sont une dette sacrée, la so-
ciété est obligée de pourvoir à la subsistance des malheu-
reux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les
moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

XXIII. L'instruction est le besoin de tous.

Droit à l'insurrection

XXXIV. La résistance à l'oppression est la conséquence
des autres droits de l'homme.

XXXVI. Lorsque le gouvernement viole les droits du peu-
ple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion
du peuple, le plus sacré et le plus indispensable des devoirs.

(Musée Calvet, Le Courrier d'Avignon, in R^o,
4.852, 8e volume 1^{er} juillet 1793

Refusant les décrets de la Convention votés
depuis le 31 mai, le département a trainé pour
faire passer: l'acte constitutionnel
le décret du 26 juin sur les instigateurs
des troubles tendant à armer les sections
du peuple les unes contre les autres.

. le décret du 27 juin pour réunir les assemblées primaires afin de leur présenter la Déclaration des Droits.

PERTUIS rétracte le serment Fédéraliste et se rallie à la CONVENTION.

Le 25 juillet la municipalité annonce qu'elle a reçu ces pièces. Chaque section lui envoie ses délégués afin d'en obtenir la "tenue exacte"

Des patriotes proposent une réunion extraordinaire pour Relire l'acte constitutionnel. Barthélemy ROCHE aurait dit:
-- Pas besoin, car la municipalité le fera afficher. (8 L 42)

Le 27 juillet la municipalité élit pour son BUREAU deux patriotes: TARAST et LIOTARD (AM.27-juil)

Afin de réduire le danger fédéraliste la Convention a prévu un nouveau découpage administratif pour les régions de LYON et de MARSEILLE, en créant le Rhône et la Loire d'une part, le VAUCLUSE d'autre part (décret du 25 juin.)

Le district d'Apt invite les communes du district à y adhérer puisque ce décret détache notre secteur des Bouches du Rhône pour le rattacher à des districts qui sont arrachés à la Drôme.

La commune en délibère le 29 juillet. Est en jeu son adhésion aux Marseillais qui refusent les décrets de la Convention.

Le maire prend la parole pour expliquer pourquoi Pertuis a dit oui au fédéralisme et à MARSEILLE-AIX: Aix avait donné "l'assurance que 72 départements ne... reconnaissent plus" la Convention. Or par les journaux l'on sait maintenant que la majorité des départements, approuvent la constitution et la Convention Nationale. Le maire conclut:
-- " attendu que la MAJORITE de la Nation a manifesté son vœu pour reconnaître les décrets de la Convention... il conviendrait de rétracter ce serment."

On comprend ainsi les réactions des patriotes qui, le 8 juillet, se retranchaient derrière le vœu des sections, ou du district, ou de la nation.

Ces sections assemblées le 29 juillet reconnaissent les décrets de la CONVENTION des 26 et 27 juin. La section de la Liberté déclare reconnaître tous les décrets:

Aussi le conseil " reconnaissent l' erreur dans laquelle il avait été induit, a délibéré unanimentement de RETRACTER le dit serment et de rester inviolablement attaché à la République...et de reconnaître les décrets de la Convention, et notamment celui qui établit le département de Vaucluse " (AMF, 29-8-93).



Département
de Vaucluse
(AD Vse, 2L2)

D - 105



Armoiries d'Avignon

I - 233

VIVE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

D É C R E T

DE LA

CONVENTION NATIONALE,

Pour la formation d'un 87^{me}. Département, sous la dénomination de DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE, composé des Districts d'Avignon, Apt, Louveze & Orange.

Du 25 Juin 1793, l'an second de la République Française, une et indivisible.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu les rapports de ses Comités de salut public & de division ;

Considérant que le département des Bouches-du-Rhône, auquel ont été annexés successivement, depuis la formation primitive, les Districts d'Orange & de Vaucluse est trop considérable ;

Qu'il est traversé par la rivière de la Durance, dont les débordements fréquents interdisent plusieurs fois dans l'année aux districts d'Apt, d'Orange & de Vaucluse, toute communication avec le Chef-lieu du Département & les autres Districts ;



ENTRE FEDERALISME ET MONTAGNE.

Revoyons les lignes de force de ce trimestre 93.

. Au printemps 1792 les Jacobins Marseillais faisaient la loi en Provence. Dans le midi comme à Paris une partie d'entre eux appuie les sans-culottes qui veulent une République sociale : des droits constitutionnels pas seulement théoriques mais une République qui marche vers une égalité de fait.

. D'autres patriotes veulent une République libérale, où la propriété personnelle l'emporte sur les droits sociaux. Les GIRONDINS sont parmi eux.

Pour contrer l'influence des sans culottes de Paris dans la marche de la Révolution les Girondins demandent une République Fédérale où Paris ne compte que pour 1 / 83 e de la France.

La lutte pour le pouvoir est intense entre les deux clans.

A Marseille les Montagnards ont désarmé des centaines de suspects. Ils décident les commissaires de Paris à démissionner le maire de la ville.

Les Girondins s'introduisent dans les sections surtout à partir du 10 avril 93, à Marseille, (et ailleurs.) Le 17 avril ils forment un Comité Central Secret, anti-club. Afin de renforcer leur base ils s'ouvrent sur leur droite et font admettre dans les sections même des suspects, sans exiger de certificat de civisme. Ils chassent de Marseille les Commissaires de Paris; alors ceux des administrateurs du département qui sont Jacobins se retirent à SALON.

En France les Montagnards réussissent à faire interdire (sur le papier) la montée des prix. Dans la semaine qui suit, à Fertuis, les prix des grains augmentent de 84 %.



À Paris, du 31 mai au 2 juin les sans culottes et les Montagnards font arrêter 29 députés Girondins à l'Assemblée Nationale. Les Girondins de toute la France protestent. De Normandie, où BARBAROUX s'est réfugié, part le projet de réunir une contre-assemblée et une armée à PERTUIS. Les sections de Marseille engagent les sections du département dans cette voie: ne plus reconnaître la CONVENTION de PARIS.

À PERTUIS les tiraillements se font sentir.

- Les sections font imprimer un tract et le diffusent auprès des autres municipalités.
- La municipalité et le Club essaient de tenir pour la Convention. Jusqu'à fin mai les Jacobins se sentent à l'aise. 13 patriotes participent à l'encan des biens des BILLARD.

La victoire des Montagnards à Paris se répercute curieusement à Pertuis par une peur des patriotes: aucun d'entre eux ne participe aux enchères des biens des Clarisses, le 6 juin, alors que deux royalistes s'y manifestent.

Des fédéralistes sollicitent des Pertuisiens afin qu'ils aillent à AIX dénoncer certains patriotes de Pertuis.

Le 19 juin le département demande à toutes les communes de prêter le serment fédéraliste. Pertuis tergiverse plus d'un mois,

s'y résout le 21 juillet,

pour le rétracter huit jours après:

- en adhérant à la Constitution de 1793,
- en acceptant de faire partie du département de Vaucluse, nouvellement créé.

ANNEXE 7

CONCORDANCE

entre les anciennes et les nouvelles cotations de l'INVENTAIRE des Archives des B&R, série "L" correspondant à cette étude.

L.III. 10

L. 46

L.IV. Délibérations et arrêtés- de l'Assemblée du département

L.IV. 1	L. 49
2	50
3	51

- du Directoire du département

L.IV. 4	L. 52
5	53
6	54
7	55
8	56
8 *	57
9	58
10	59
11	60
12	61
13	62
14	63

Couverture:

Cachet royaliste [234
apposé sur un des tracts fédéralistes
des "Sections de Pertuis" (AD, 9 J 7)
(Voir page 442).

VIALA, par GRENIER
(page 452)

i. 233 bis



M. Calvet
Estampes-RAYNOLT
Atlas n° 62- 44

Musée Calvet-Estampes-Atlas 56

n° 164 i.233 ter



RECEIVED
JAN 10 1900
U.S. DEPT. OF AGRICULTURE
WASHINGTON, D.C.



U.S. DEPT. OF AGRICULTURE
WASHINGTON, D.C.

RECEIVED
JAN 10 1900
U.S. DEPT. OF AGRICULTURE
WASHINGTON, D.C.